

A glass jar with a metal clasp lid, filled with food scraps like orange peels and vegetable bits, sits on a dark metal railing. Behind it, a glass bottle is visible. The background is a soft-focus green foliage.

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2019

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2019

SOMMAIRE

p. 09	AXE 1 LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES
p. 17	AXE 2 LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
p. 21	AXE 3 LA PRÉVENTION
p. 41	AXE 4 LA COLLECTE
p. 67	AXE 5 LA VALORISATION, LE RECYCLAGE
p. 81	AXE 6 LES FLUX, LES INDICATEURS
p. 101	AXE 7 LES COÛTS
p. 115	AXE 8 LES PERSPECTIVES
p. 119	AXE 9 ANNEXES

AVANT-PROPOS

Pionnière dans la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Métropole Européenne de Lille s'est pleinement investie depuis sa création dans la promotion de l'économie circulaire. Cette politique publique qui fait de nos déchets des ressources pour notre territoire s'est matérialisée par des choix ambitieux en faveur des tris à la source et de la valorisation des déchets (matière, organique et énergétique).

Depuis 50 ans, le corpus réglementaire de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets a fortement évolué avec en 2009 les lois dites « Grenelle », en 2015 la loi de transition énergétique pour la croissance verte, en 2019 le plan régional de prévention et de gestion des déchets des Hauts-de-France et en 2020 la loi anti-gaspillage et économie circulaire. Ces différents textes ont réaffirmé une hiérarchie des modes de gestion des déchets. Ils donnent ainsi priorité à la prévention des déchets,

à leur réutilisation, à leur recyclage matière ou organique, à leur valorisation énergétique, et en dernier lieu, à leur élimination.

L'année 2019 a été marquée par de nombreux projets dans ces domaines :

- pour la prévention des déchets, un déploiement de composteurs individuels et partagés,
- s'agissant du recyclage matière et organique des déchets, le renouvellement du contrat d'exploitation de nos deux centres de tri (Lille Loos, Halluin) et la mise en œuvre de travaux pour retrouver la pleine opérationnalité du centre de valorisation organique (tunnels de compostage, digesteurs),
- pour ce qui concerne la valorisation énergétique, la poursuite des travaux de l'autoroute de la chaleur connectant le centre de valorisation énergétique aux réseaux de chaleur de Lille et Roubaix (2 x 20 km de canalisations).

Elle a également permis de préparer l'intégration de cinq communes (Allennes-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin) à la MEL ; fusion devenue effective depuis la mi-mars 2020.

Conscient des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets, notre établissement travaille, en concertation avec les parties prenantes intéressées, à l'élaboration du nouveau schéma Directeur. Ce dernier devrait permettre de moderniser le triptyque « jeter moins », « trier plus et mieux » et « moderniser le traitement des déchets » en répondant aux aspirations nouvelles des usagers qui sont de plus en plus nombreux à considérer que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Nous espérons que ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, vous permettra d'être informé sur le fonctionnement, le coût et la qualité de la politique « déchets » de notre métropole.

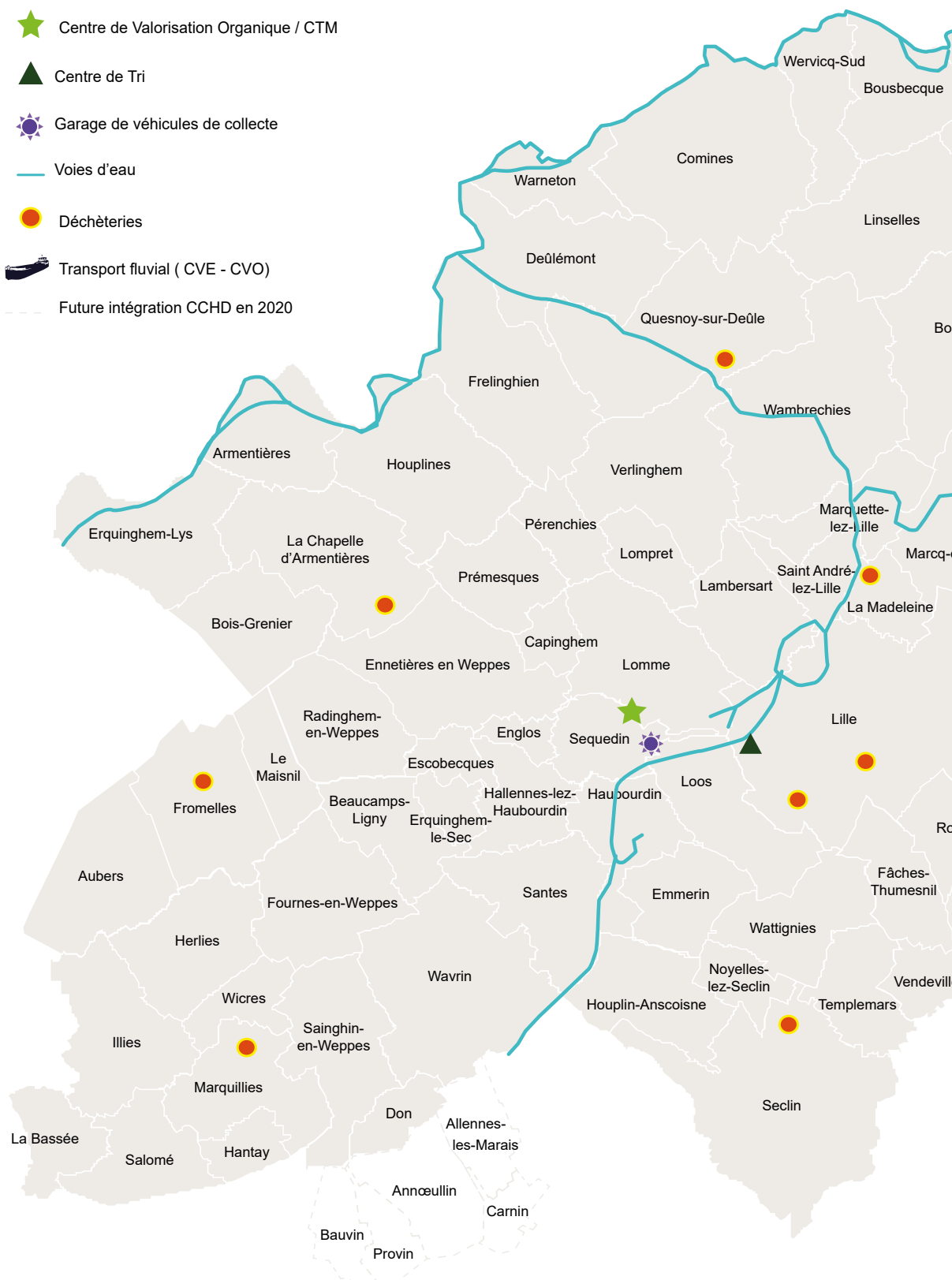


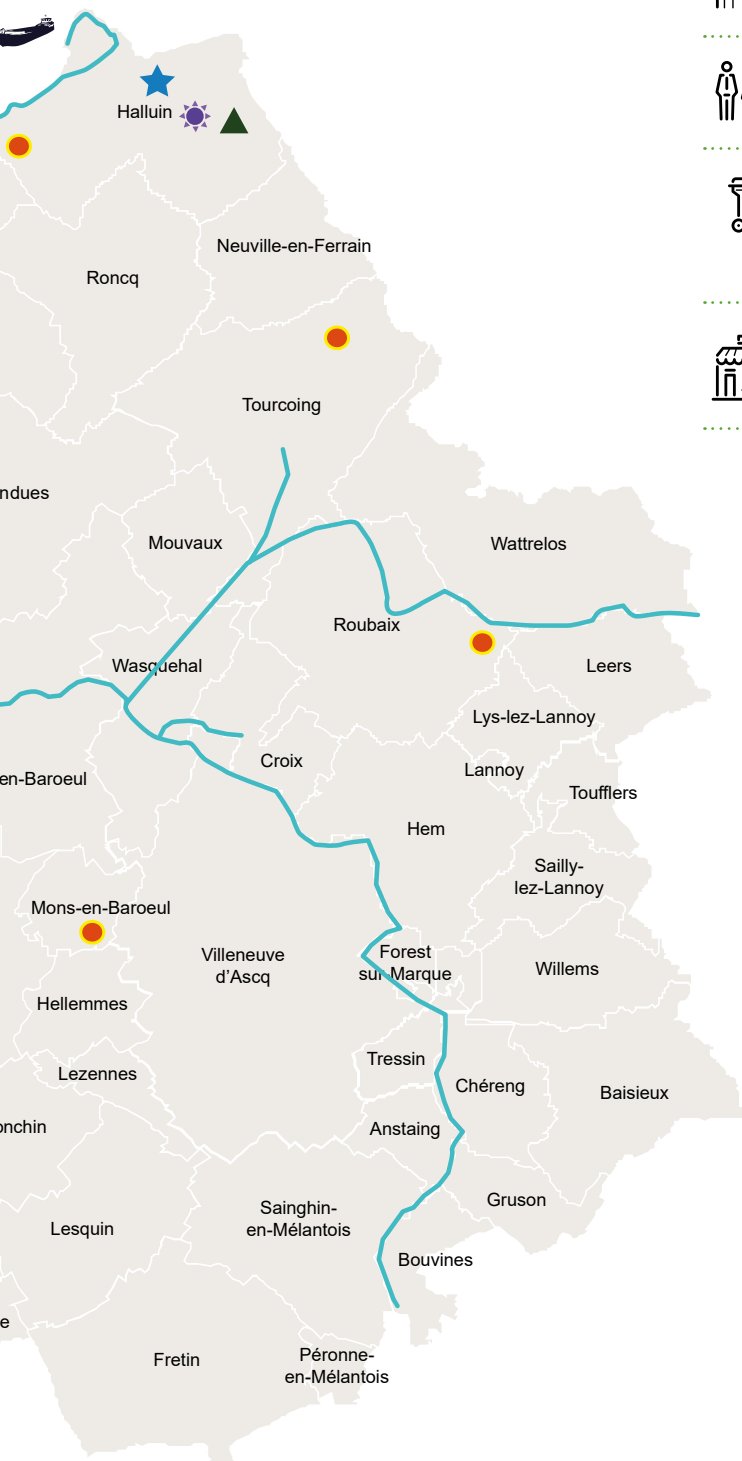
AXE 1

LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

-  Centre de Valorisation Énergétique / CTM
-  Centre de Valorisation Organique / CTM
-  Centre de Tri
-  Garage de véhicules de collecte
-  Voies d'eau
-  Déchèteries
-  Transport fluvial (CVE - CVO)
-  Future intégration CCHD en 2020





90 communes



1 143 572 habitants
(INSEE 2016)



642 251 tonnes
de déchets collectés par an
-1,36 % par rapport à 2018



83 134 commerces actifs
15 871 administrations

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La Métropole Européenne de Lille dispose de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est l'un des rares établissements français à assurer une complémentarité aussi forte des systèmes de traitement.

La MEL adapte ses services à l'évolution du gisement. Elle poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information dans le but d'améliorer la qualité du service public et de réduire de 10 % la production de déchets des métropolitains d'ici 2020. L'ensemble des opérations de collecte et de traitement est assuré par des

prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de Délégations de Service Public (DSP).

La MEL est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les garages de véhicules de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri. À ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.



CHIFFRES



12 déchèteries
23 déchets'tri mobiles



1 Centre de Valorisation Énergétique (CVE)



1 Centre de Valorisation Organique (CVO)



2 centres de tri
2 garages de véhicules de collecte



FRISE CHRONOLOGIQUE



1968

Création de la Communauté
Urbaine de Lille

1981

Première
déchèterie Alsace



1994

Mise en service
du Centre de Tri - Halluin
Ouverture 1^{re} déchèterie Tourcoing
—
Extension réseau des déchèteries



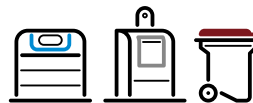
1998

Fermeture des anciennes
usines d'incinération



2008

Mise en service du Centre de Tri
Lille - Loos



2008

Tout le territoire de la MEL
est équipé en collecte sélective



Réseau de chauffage
provenant du CVE

2017



La MEL intègre 5 communes
supplémentaires (CCWeppes)



2018

Début de réflexion
sur le nouveau schéma directeur
des Déchets Ménagers



1990

Schéma global de collecte
et de traitement des déchets



1991

Mise en place de la première poubelle
de tri chez les habitants



2001

Mise en service du Centre
de Valorisation Énergétique - Halluin
(CVE)



2007

Mise en service du Centre
de Valorisation Organique - Sequedin
(CVO)



2011

Réforme de la collecte
des encombrants



2016

Délibération
Programme Local
de Prévention



50 % de la construction
du réseau de chaleur

2019

Diagnostic, concertation et réflexions
sur le projet de schéma directeur des
déchets ménagers

Préparation de l'intégration de
cinq communes supplémentaires
CCHD



AXE 2

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



Mars et juin

Concertation WEB
des citoyens sur le nouveau
schéma directeur



21/22 septembre

Word Clean UP Day

CHIFFRES



30 kms
de réseau chaleur



4 000 usagers
testent un nouveau mode de collecte



Septembre

Renouvellement du contrat
d'exploitation des centres de tri.
Marché attribué à la SPL Triselec



Octobre

Installation des aires
de compostage partagées

CHIFFRES



1427 tonnes

de déchets collectées par bennes à préhension latérale



AXE 3

LA PRÉVENTION

ACTIONS DE PRÉVENTION

Compostage individuel: 440 foyers

L'appel à candidature de l'expérimentation «habitants composteurs» a permis de doter en 2019: **440 foyers**. En amont de la dotation, vingt réunions publiques se sont tenues au cours de cette année afin d'apporter aux habitants composteurs, les bases et usages de bonnes pratiques du compostage domestique.

Bilan

- **14 communes** se sont inscrites dans l'opération et ce sont ainsi **1120 personnes** qui entrent directement ou indirectement dans le projet «Habitant composteur».
- Durant 8 semaines, **170 foyers témoins** ont pesé leurs biodéchets. Cela nous a permis de constater que chaque année un métropolitain génère en moyenne de 57 kilos de biodéchets.

Objectif 2020

Équiper **2 000 foyers** en composteur individuel.

Compostage collectif: 22 aires de compostage

Bilan

83 composteurs de gros volumes ont été répartis sur les **22 aires de compostage** installées sur le territoire métropolitain, soit:

- **31** diagnostics réalisés
- **955** bioseaux distribués
- **22** réunions de lancement
- **420** participants aux réunions

Objectifs 2020

- **35 structures en composteurs collectifs**. Ces structures bénéficieront d'un équipement de compostage collectif ainsi que d'un accompagnement méthodologique.
- Former les «référents» de site, continuer l'accompagnement et évaluer la quantité de biodéchets détournés par l'activité de compostage de quartier.
- Développer le compostage de quartier sur le territoire.

Guide du compostage: 10 000 guides distribués

Parution et mise à disposition de guides du compostage domestique et du jardinage au naturel.



CHIFFRES



2,25 millions € de budget accordé pour le Programme Local de Prévention



24 805 stop pub

Eco - exemplarité

Afin de favoriser le partage d'expériences, la rencontre du réseau des communes exemplaires de la MEL s'est déroulée au cœur de celle-ci, à savoir dans l'une des 90 communes. La ville d'Armentières a accueilli l'échange du réseau, 12 villes du territoire étaient représentées. L'occasion pour chacune des communes d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de leur territoire et de découvrir celles menées par la commune hôte tels que

les projets durables sollicités dans le cadre du budget participatif de la ville, les jardins partagés et actions de compostage sur la commune ou les 10 ans de l'Agenda 21, etc. En plus des différents projets présentés par notre commune hôte, cette rencontre fut également l'occasion de tenir informés les participants des projets prévention et de l'actualité déchets de la MEL.

Mets la transition dans ton quartier : 8 projets

Dans le cadre de son plan Climat-Énergies territorial, la MEL a lancé en 2016 l'appel à projets «Mets la transition dans ton quartier». L'objectif: soutenir des initiatives de transition citoyenne d'intérêt collectif. Elles devront répondre concrètement aux enjeux de

la transition énergétique, écologique et sociale et favoriser le passage à l'action des citoyens. La transition citoyenne, c'est un processus mené par des citoyens qui agissent pour que leur lieu de vie devienne plus résilient, plus soutenable et plus agréable à vivre.

Biodéchets: financement de 2 projets

- Action de compostage: les AJONC.

Expérimentation de points de compostage citoyen de proximité (PCCP) sur une dizaine de communes de la MEL.

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire: INSERSOL. Mise en place d'ateliers «O gaspi» auprès de 40 foyers.

Repair Cafés: financement de 3 projets

Financement de trois Repair Cafés dans le cadre du dispositif «Mets la transition dans ton quartier»: union des familles (Neuville-en-Ferrain),

les amis de la terre (Linselles), centre social la Rosette de Mey (Lille-Bois Blancs).

Réemploi: 1 projet financé

Création d'une donnerie à Tourcoing (Eco-Bousiers).

Zéro déchet: 1 projet financé

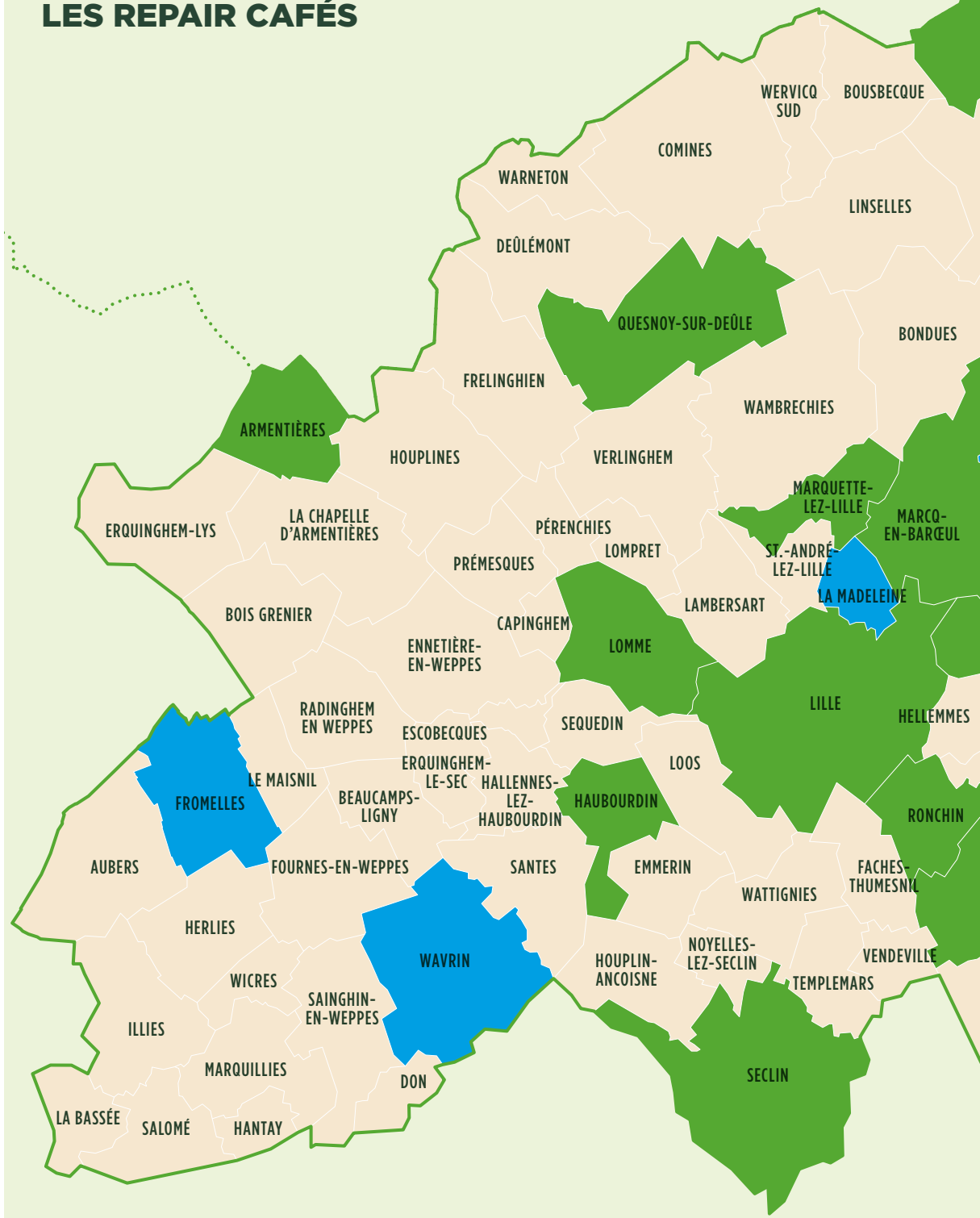
Mise en place d'ateliers zéro déchet à destination des familles (Centre social l'atelier, Marquette-Lez-Lille).

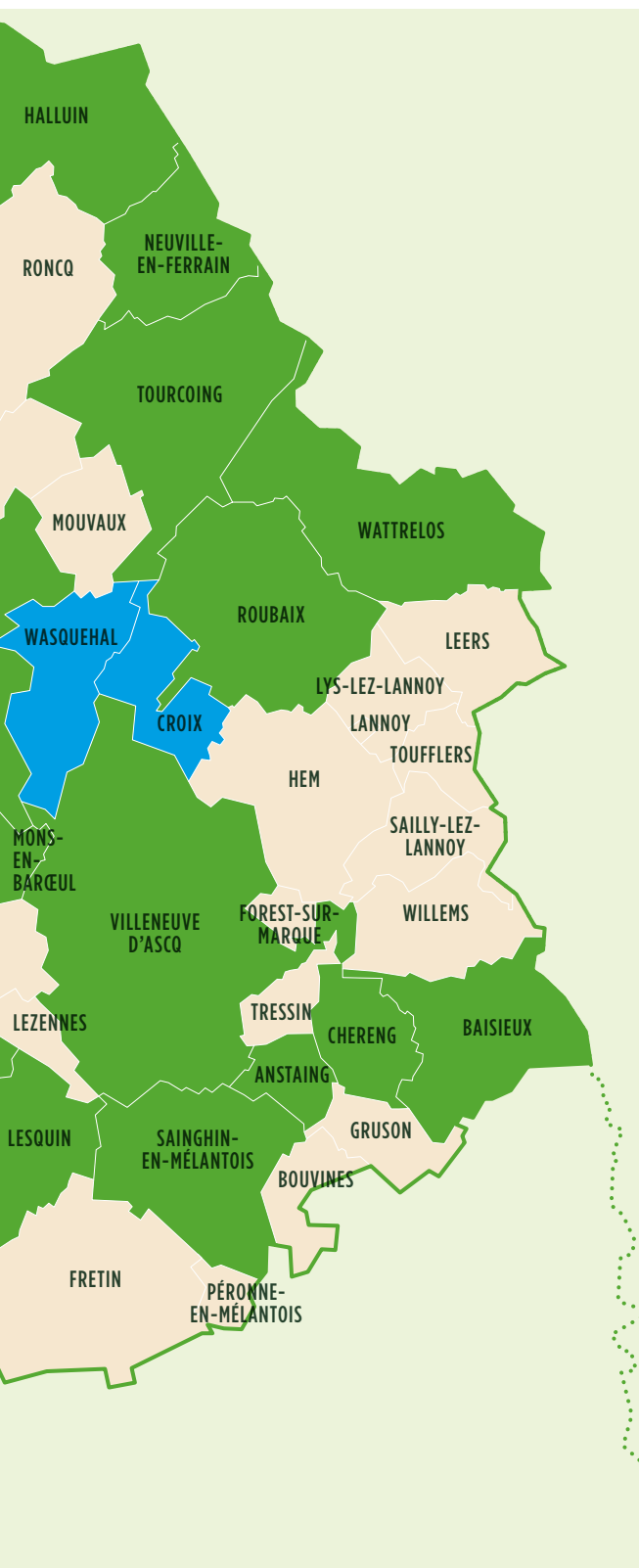


Réemploi en déchèteries

57% d'objets réemployés et vendus sur
813 tonnes de produits réceptionnés sur les déchèteries.

ACTIONS DE PRÉVENTION LES REPAIR CAFÉS





LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2015, les collectivités territoriales doivent définir leur politique de prévention des déchets au sein d'un programme local de prévention qui, une fois votée, est mis à la disposition du public. Le programme local de prévention de la MEL a été voté en 2016 et couvre la période 2017-2021.

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Pour y répondre, on fait souvent référence à la célèbre formule : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

La prévention des déchets couvre différents domaines d'actions allant du compostage des déchets alimentaires en passant par la valorisation des objets via la seconde main, qui ont pour but commun de limiter l'acte de jeter, de réfléchir à l'acte d'achat, de réparer plutôt que de jeter et d'acheter et de limiter les emballages à usage unique, en conséquence la poubelle s'allège !

Le principe est de voir la ressource dans chaque produit alimentaire ou de consommation et de faire en sorte que cette ressource ne devienne pas un déchet.

Philosophie du quotidien ou actions périodiques, dans la prévention chaque geste compte !

Repair Cafés 5 financements

En matière de Repair Cafés, notre territoire est richement doté, si ce n'est le territoire le plus pourvu de France. Afin de faciliter la venue de chacun, la MEL a mis à la disposition de ses habitants un agenda et une carte des Repair Cafés de son territoire. L'ensemble des informations sont disponibles sur le site de la MEL : <https://openagenda.com/repair-cafes-mel>

■ Communes sur lesquelles se situe un Repair Café

■ 5 nouveaux Repair Cafés

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE ET TÉLÉPHONIQUE

La MEL a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, le programme de sensibilisation des habitants, déployé depuis de nombreuses années

sur l'ensemble du territoire se poursuit grâce, notamment, à la réalisation de sensibilisations à domicile. Des actions de sensibilisation peuvent être réalisées suite à des anomalies de tri constatées.

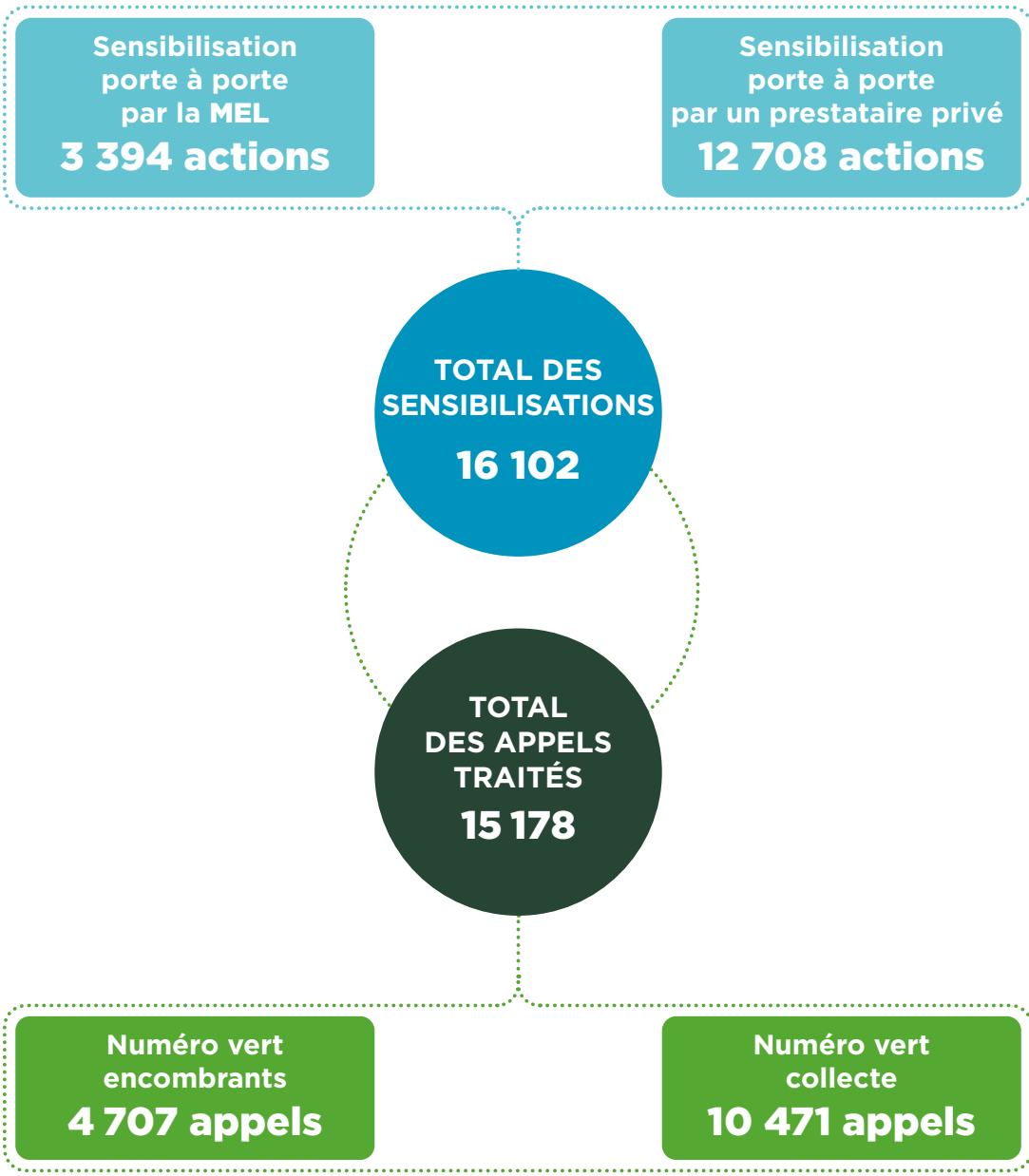


CHIFFRES



40 563 sacs ou bacs

n'ont pas été collectés suite à des anomalies de tri



ACTIONS D'ANIMATIONS

La formation du personnel municipal 2019

Nouveauté 2019 - formation du personnel :

Par des rencontres et échanges et suite à des sollicitations, la MEL a procédé à un état des lieux de moyens de collecte sur place, puis à une analyse des moyens possible à mettre en place pour faciliter le tri dans le début d'améliorer le tri au sein des établissements scolaires.

84 membres du personnel de la Ville de Lomme ont eu une sensibilisation à la distribution de signalétiques plus visite du Centre de Tri d'Hal-luin et du CVE.

75 membres du personnel de la Ville de Lambersart ont eu une sensibilisation à la distribution de signalétiques.

80 membres du personnel de la Ville de Wasquehal ont eu une sensibilisation à la distribution de signalétiques.

Le « Jeu Témoin », les réunions publiques et les stands prévention

En 2019, ce sont 21 actions et 680 personnes sensibilisées. L'animation le « jeu témoin », conçue pour les adultes, est axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits générant moins de déchets d'emballage

au sein du foyer. Elle est présentée dans les centres sociaux, les écoles de consommateurs et toutes associations qui le souhaitent sur simple demande.

Lombricompostage scolaire et tout public

Cette animation permet de montrer aux élèves comment les biodéchets peuvent être dégradés naturellement via des vers de compost.

C'est non seulement un acte de prévention de la production de déchets mais aussi un moyen de limiter l'incinération de ce type de déchets collectés en mélange avec les déchets non recyclables dans les établissements scolaires.

1 476 élèves, soit 62 groupes ont été sensibilisés et 47 lombricomposteurs mis en place.

1 084 personnes en tout public, soit 12 groupes ont été sensibilisés et 17 lombricomposteurs mis en place.

Les animations pédagogiques

Des animations effectuées en milieu scolaire permettent de sensibiliser le jeune public entre 5 et 12 ans aux enjeux du tri et de la valorisation

en adéquation avec les programmes officiels de l'Education Nationale.



CHIFFRES



8 003 élèves sensibilisés



317 animations

ACTIONS D'ANIMATIONS

Le Bus Infotri

Cette animation permet de sensibiliser tous les publics à la politique métropolitaine de gestion des déchets.

Le Bus Info Tri permet de répondre aux nombreuses questions, des petits et des grands, sur

la collecte sélective, les déchets encombrants, le réemploi, les différentes valorisations, le recyclage, etc.

Le bus permet également d'informer la population sur les actions de prévention des déchets.



CHIFFRES



7 574 personnes



406 interventions

Les visites de sites métropolitains

Elles permettent de découvrir les centres de tri d'Halluin et de Lille-Loos, le Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin, le Centre de Valorisation Organique de Sequedin ainsi

que les déchèteries lors de circuits de visites aménagés afin de garantir la sécurité des visiteurs.

CHIFFRES



8 663 personnes

645 visites

La concertation

Par le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS), il est précisé que le préfet peut créer, autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Le décret en précise les modalités de constitution et de fonctionnement. La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation

à constituer un cadre d'échanges, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS se réunit une fois par an au CVE et au CVO.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux déchets ménagers (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets, et sur la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public.

AU TOTAL

24 240 personnes sensibilisées

1 368 interventions

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE

COMMUNE	VISITES	BUS	ANIMATIONS
ANSTAINING		90	
ARMENTIÈRES	56	7	297
AUBERS			
BAISIEUX			
BEAUCAMPS-LIGNY			44
BOIS GRENIER		81	
BONDUES	69	61	
BOUSBECQUES			
BOUVINES			
CAPINGHEM			
CHERENG			
COMINES			
CROIX	548	276	128
DEÛLEMONT			
DON			
EMMERIN			
ENGLOS			
ENNETIÈRES-EN-WEPPE			
ERQUINGEM-LE-SEC			
ERQUINGHEM-LYS	50	193	50
ESCOBECQUES			
FACHES THUMESNIL	9	230	478
FOREST-SUR-MARQUE			
FOURNES-EN-WEPPE			
FRELINGHIEN		63	
FROMELLES		58	
FRETIN			29
GRUSON			
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	36		
HALLUIN	6		102
HANTAY			

LOMBRI-COMPOSTAGE	ACTIONS PRÉVENTION	STOP-PUBS	SENSIBILISATIONS EN PORTE A PORTE
			1
	10	500	159
			24
60	50		8
			4
			80
			9
			1
		150	4
			19
			9
			45
			96
			3
	25		23
30			22
52			
			2
75		800	9
			1

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE

COMMUNE	VISITES	BUS	ANIMATIONS
HAUBOURDIN			281
HELLEMMES			
HEM	148	170	221
HERLIES			
HOUPLIN ANCOISNE			
HOUPLINES	36		
ILLIES			
LA BASSEE	48		150
LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES	52	120	
LA MADELEINE	155		152
LAMBERSART	196	81	175
LANNOY			
LEERS			65
LE MAISNIL	280	211	
LESQUIN		126	175
LEZENNES	74		
LILLE	1499	591	372
LINSELLES	286	256	237
LOMME	201	134	250
LOMPRET	74	99	
LOOS	54	46	105
LYS-LEZ-LANNOY	128		
MARCQ-EN-BARŒUL	591	618	450
MARQUETTE-LEZ-LILLE		239	201
MARQUILLIES	91	776	144
MONS-EN-BARŒUL	49	312	322
MOUVAUX	97	351	260
NEUVILLE-EN-FERRAIN	104		25
NOYELLES-LEZ-SECLIN			
PÉRENCHIES		249	306
PÉRONNE EN MÉLANTOIS			

LOMBRI-COMPOSTAGE	ACTIONS PRÉVENTION	STOP-PUBS	SENSIBILISATIONS EN PORTE A PORTE
52	25		1
22			838
		100	1
			83
			31
			69
			54
25	50		65
			11
32			28
60			92
253		6 580	570
			2
31		130	19
50			
			90
6	50		19
			79
201			3 011
452			
			711
	25	250	8
23			2
			3
150			
			2

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE

COMMUNE	VISITES	BUS	ANIMATIONS
PREMESQUES			100
QUESNOY-SUR-DEÛLE	12		226
RADINGHEM EN WEPES			
RONCHIN	107	287	150
RONCQ	28		
ROUBAIX	960	227	348
SAILLY-LEZ-LANNOY			135
SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS			125
SAINGHIN-EN-WEPES			
ST. ANDRÉ-LEZ-LILLE	294	171	184
SALOMÉ	4		
SANTES	23		51
SECLIN	28		50
SEQUEDIN	3		75
TEMPLEMARS			140
TOUFFLERS	58	204	
TOURCOING	708	394	391
TRESSIN		54	
VENDEVILLE			
VERLINGHEM			
VILLENEUVE D'ASCQ	395	512	609
WAMBRECHIES		237	250
WARNETON			
WASQUEHAL		50	
WATTIGNIES	445		150
WATTRELOS	170		
WAVRIN			
WERVICQ			
WICRES			
WILLEMS			
HORS MEL	491		
TOTAUX	8 663	7 574	8 003

LOMBRI-COMPOSTAGE	ACTIONS PRÉVENTION	STOP-PUBS	SENSIBILISATIONS EN PORTE A PORTE
72			41
91	25		183
			4
254	130		710
			10
		100	2
			98
			1
			31
26			72
			66
	50		6
351	25		25
			18
			3
			42
192	100		159
			64
			4
	115		32
			319
			7 654
			216
			1
			12
2 560	680	8 610	16 102

NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS!

Je recycle mes déchets mais je ne suis pas certain.e de bien faire, comment puis-je agir pour être sûr.e que mes déchets soient bien recyclés ?

Voici quelques bonnes pratiques pour vous aider dans votre quotidien :

Bouteilles plastique : compacter vos bouteilles du haut (bouchon) vers le bas, et non à plat, ce qui permettra lors du tri optique que celles-ci partent au bon endroit.

Les papiers : éviter le plus possible de broyer vos documents ou de les chiffonner. En effet les papiers/cartons trop petits (< format carte postale) passeront à travers les grilles et ne pourront pas être recyclés.

Les bouchons, d'une manière générale, sont recyclables au même titre que leurs contenants. Vous pouvez donc les laisser dessus, ça évite également de trop salir votre poubelle !

Évitez d'imbriquer vos déchets l'un dans l'autre. Par exemple, un pot en verre dans une boîte de conserve sera perdu, il partira avec le métal. Et bien sûr, n'oubliez pas de bien respecter les consignes de tri, que vous pouvez retrouver sur le site de la MEL, d'Esterra ou sur notre info tri (disponible en mairie si vous ne l'avez pas).

J'habite dans un immeuble collectif, tous les habitants ne respectent pas le tri comment faire ? Qui contacter ?

Le service des Déchets Ménagers de la Métropole Européenne de Lille dispose d'un service d'information que vous pouvez contacter par téléphone : 0 800 711 771 ou par mail : contact-dechets@lillemetropole.fr. La MEL met également à disposition des métropolitains des guides info tri qui permettent à chaque

habitant d'avoir connaissance des consignes de tri sur leur commune. Vous pouvez également demander à votre syndic de copropriété ou bailleur de rappeler les consignes de tri via un affichage dans les parties communes ou local poubelles.

Que peut-on mettre dans la poubelle verte ou dans la partie du bac cloisonné prévu à cet effet ?

Cette poubelle ou ce bac cloisonné est dévolu aux biodéchets ou organiques c'est-à-dire les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Ils sont constitués de déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas carnés (os ou arrêtes de poissons), coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé... ; de déchets verts du jardin : fleurs fanées, tontes de gazon, feuilles mortes, branches (petits élagages) et déchets

en cellulose souillés : boîtes de pizza, mouchoirs (sauf si vous êtes malade), papier gras (essuie tout, serviette table en papier) ; Astuce prévention : Vous pouvez également valoriser vos biodéchets à la source et en retirer les bénéfices pour votre jardin, en installant un composteur ou un lombricomposteur et/ou en adoptant des poules.

Conseil concernant vos déchets verts, s'ils sont en grande quantité : **pensez à la déchèterie !**

Comment obtenir un stop pub ?

Les stop-pubs sont disponibles dans les mairies mais aussi dans les différents points d'accueil de la MEL (Bâtiments administratifs, bus infos tri, centres de tri...).

Astuce prévention : Apposer un autocollant stop-pub sur votre boîte aux lettres, vous permettra en plus d'éviter la réception d'imprimés publicitaires non sollicités, d'alléger la poubelle de votre foyer d'environ 27 kg de déchets papier par an ! Source : Ademe

Comment fonctionne un lombricomposteur ?

Le lombricomposteur (ou vermicomposteur) est un composteur d'intérieur, dans lequel on a introduit des vers de compost (*Eisenia andrei* ou *fetida* la plupart du temps). Il est opaque et souvent constitué au minimum de 3 bacs.

Le premier bac (celui du haut) accueillera les déchets organiques, il doit être muni d'un couvercle, pour éviter la lumière, les odeurs de nourriture fraîchement déposée, et les mouches. On l'échange avec le deuxième bac. Lorsque le premier bac sera rempli et ne pourra plus recevoir de nouveaux déchets, il faut l'échanger avec le deuxième bac, celui de milieu. Le premier bac devenu bac du milieu sera alors celui de la maturation. Les vers y

finissent de composter la matière avant de remonter dans le premier bac. Le compost est alors prêt à être utilisé.

Le troisième bac permet de récupérer le « thé de vers », un engrais très puissant, à diluer dans 10 fois le volume d'eau pour arroser les plantes.

Astuce prévention : pratique et utile, le lombricomposteur vous permet de valoriser vos bio-déchets in-situ que vous habitez en maison ou en appartement. Il vous permettra d'obtenir compost et thé de vers qui seront utiles pour vos plantations ou que vous pourrez distribuer à vos proches !



AXE 4

LA COLLECTE

LA PRÉ - COLLECTE

La MEL fournit aux usagers les bacs et les sacs nécessaires au stockage des déchets avant collecte. La distribution des contenants, ainsi que la maintenance des bacs sont confiées à des prestataires privés.

Avant la collecte un contrôle est effectué afin de vérifier la conformité du tri dans vos bacs.

Des « porte-manteaux » peuvent être accrochés sur vos poubelles afin de vous signaler un problème.

Des autocollants explicatifs de tri sont posés sur vos poubelles pour vous rappeler les consignes spécifiques à chaque commune.

CHIFFRES



788 689 bacs
sur le territoire de la MEL



101 386 tonnes
de déchets recyclables
en porte à porte ou apport
volontaire



268 356 tonnes
de déchets non recyclables
en porte à porte ou apport
volontaire



28 497 tonnes
de biodéchets (déchets
de jardin et alimentaires)
en porte à porte

Les différents types de porte-manteaux



LA PRÉ - COLLECTE

Autocollants explicatifs de tri selon le type de commune

Communes urbaines denses



Ancienne Communauté de Communes des Weppes



Communes périurbaines







ZONES URBAINES DENSES

Collecte monoflux



Population

609 257 hab. soit 54,6 % des métropolitains

Fréquences de collecte

OMR* : 2 fois par semaine

Recyclables : 1 fois par semaine

ZONES PÉRIURBAINES

Collecte biflux



Population

499 723 hab. soit 44,8 % des métropolitains

Fréquences de collecte

- OMR*, biodéchets et recyclables : une fois par semaine

ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES WEPES

Intégrée à la MEL le 1^{er} janvier 2017



Population

6 092 hab. soit 0,6 % des métropolitains

Fréquences de collecte

- OMR* et biodéchets : 1 fois par semaine
- Recyclables avec verre séparé : 1 fois par semaine

*OMR Ordures Ménagères Résiduelles

LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS

Qu'est ce que la TEOM ?

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM est une recette du budget général destinée à couvrir les dépenses de collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets produits par les professionnels assimilés à ceux des ménages). Cette taxe est payée par chaque ménage, chaque année dans le cadre de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle permet à la MEL de financer notamment :

- les tournées de camions poubelles et le renouvellement des camions et bacs,
- le coût de fonctionnement et d'investissement des sites métropolitains.

Quand dois-je sortir ma poubelle ?

Les collectes ont lieu du lundi au samedi de 6 h à 22h, y compris les jours fériés. Les bacs et les sacs de collecte doivent être sortis la veille au soir pour la collecte du matin ou le matin avant

12h pour une collecte de l'après midi.

Les jours de collecte sont consultables sur :
www.estertra.fr/collecte

J'ai beaucoup de déchets de jardin, puis-je avoir une poubelle pour les végétaux ?

La MEL collecte en priorité des bio déchets (préparation, reste de repas, etc.). Les déchets verts (tontes de pelouse, tailles d'arbres, feuilles) sont tolérés dans les conteneurs

roulants destinés à recueillir les bio déchets et uniquement sur les communes concernées par ce type de ramassage. **Des déchèteries sont à votre disposition pour évacuer ce surplus.**

Pourquoi mes sacs achetés dans le commerce n'ont pas été collectés ?

Seuls les sacs réglementaires MEL sont collectés. Ces sacs sont plus épais et résistants. Les dotations mises en place répondent à des critères précis, notamment la composition

familiale et visent également la sécurité des releveurs. Pour plus de renseignements et pour connaître le prestataire en charge de votre commune : contact-dechets@lillemetropole.fr

Comment puis-je savoir ce que je dois mettre dans mon récipient pour que celui-ci soit collecté ?

Les consignes de tri sont indiquées sur les autocollants de votre bac ou imprimées sur votre sac. Vous pouvez télécharger gratuitement sur le site de la Métropole Européenne

de Lille l'info tri correspondant à votre commune. Pour plus de renseignements contact-dechets@lillemetropole.fr ou sur www.lille-metropole.fr

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

La collecte sélective en points d'apport volontaire

Dans certains secteurs et en déchèteries, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place.

Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux propreté suffisamment grands.

CHIFFRES



28 500
habitants concernés



800
colonnes installées



3 246 tonnes
de déchets recyclables
collectés séparément



520
colonnes d'apport
volontaire enterrées

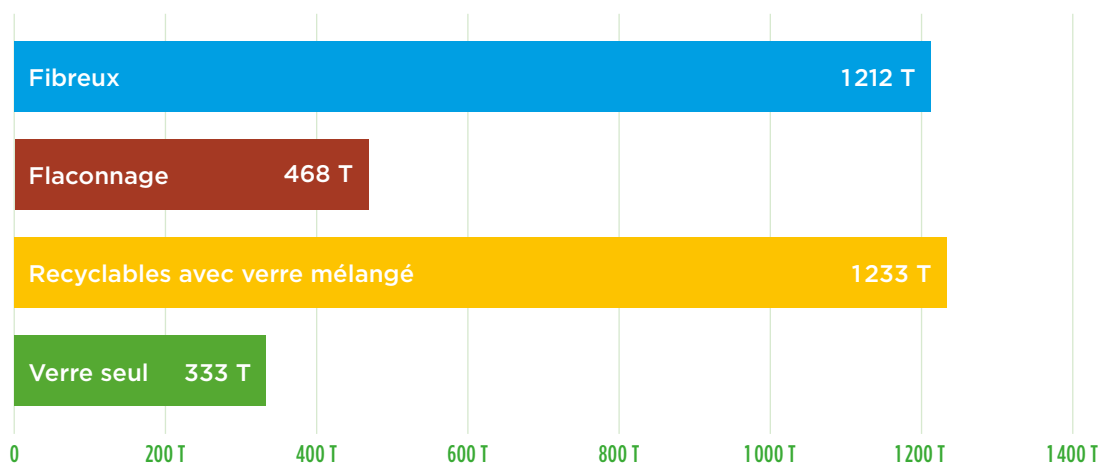


5 402 tonnes
de déchets non
recyclables collectés



280
colonnes d'apport
volontaire aériennes

La répartition des flux recyclables



La collecte par benne à préhension latérale

La MEL expérimente depuis le mois de mai 2018 un nouveau mode de collecte et de pré collecte des déchets pour 4000 usagers répartis sur six quartiers de Lille et Hellemmes. Des bacs de grande capacité (3200 litres) sont installés sur le domaine public et collectés au moyen d'un véhicule muni d'un bras latéral robotisé.

La particularité de cette collecte est qu'elle est réalisée par un chauffeur (collecte réalisée depuis la cabine facilitée par des caméras) et

que le temps de vidage du bac est de moins d'une minute.

Cette expérimentation a un double intérêt pour la MEL tester un nouveau mode de collecte et harmoniser les consignes de tri (verre à part) ainsi les coloris des bacs suivant les préconisations nationales.

La durée de cette expérimentation initialement prévue à 1 an a été prolongée jusqu'en août 2020.



CHIFFRES



1098 tonnes de déchets non recyclables collectés



81 tonnes de verre collecté



248 tonnes de déchets recyclables sans verre

Les papiers de bureau des administrations

La MEL développe le tri du papier de bureau au sein des établissements publics.

CHIFFRES



458 tonnes collectées pour **914** établissements publics

Les galeries marchandes

Les galeries marchandes évacuent leurs déchets au moyen de bacs de grande capacité,

ce qui permet de mutualiser les moyens pour l'ensemble des cellules commerciales.

CHIFFRES



1472 tonnes collectées pour **7** galeries

La collecte des marchés, des foires et des braderies

La MEL assure la collecte des déchets en fin de marchés ou braderies.

CHIFFRES



3186 tonnes collectées pour **124** marchés
et **289** foires et braderies

Les biodéchets des cantines des administrations

La MEL collecte les préparations et les restes de repas dans les cantines des administrations (établissements scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, centres hospitaliers, administrations diverses comme le Conseil Général, le Conseil Régional, etc.).

Afin d'adapter au mieux le tri en fonction du nombre de repas et de la localisation de l'établissement, deux types de collecte sont proposés :

- une collecte en bacs, avec mise à disposition de sacs biodégradables,
- une collecte en bacs, par aspiration des déchets par un camion hydro cureur puis lavage des bacs. Cette collecte a été confiée à un prestataire privé.

CHIFFRES



4 664 tonnes de biodéchets collectées

184 établissements collectés en bacs

468 établissements collectés par aspiration

La collecte de repasse

La MEL a mis en place une prestation de collecte des corbeilles publiques dite de « repasse » pour les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq qui génèrent une production importante de déchets sur l'espace public liée aux flux importants de passages d'usagers en centre-ville.

Elle est assurée pour la commune de Lille, dans le cadre du groupement de commande MEL/ Ville de Lille et pour les trois autres communes par un marché spécifique.

CHIFFRES



245 tonnes collectées

La collecte des Déchets Diffus Spécifiques en points d'apport volontaire par camionnette

QUE SONT LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES ?

Ce sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Vidés dans l'évier, ils perturbent le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Déposés avec les ordures ménagères, ils sont dangereux pour le personnel de collecte et sont préjudiciables au bon fonctionnement des centres de traitement.

LE SERVICE DDS, MODE D'EMPLOI

SERVICE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



RAPPEL

LES DDS DES PROFESSIONNELS NE SONT NI ADMIS EN DÉCHÈTERIES NI À LA COLLECTE DES DDS.

Une camionnette sera stationnée sur les lieux et aux dates indiqués dans ce calendrier (y compris les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre) pour vous accueillir et réceptionner vos Déchets Diffus Spécifiques.

PRÉSENTATION DE LA CARTE OBLIGATOIRE. POUR OBTENIR CETTE CARTE, DEMANDER LE FORMULAIRE DIRECTEMENT À LA CAMIONNETTE.



CHIFFRES



155 tonnes collectées
14 859 visites

La collecte par bennes de grande capacité

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et traitement des déchets assimilés, la MEL prend en charge les déchets issus des administrations et des services techniques municipaux.

En fonction de la typologie et du volume des déchets à évacuer des bennes de grandes capacités sont mises à disposition dans des

emplacements clos et/ou gardiennés.

Depuis quelques années et en application de la délibération de juin 2004, les services techniques municipaux réalisent le tri de leurs déchets.

Ce tri permet de limiter la mise en enfouissement et d'envoyer les déchets vers les filières de valorisation matière.

CHIFFRES



46 013 tonnes collectées

36 342 tonnes collectées dans les services municipaux

9 670 tonnes collectées dans les établissements publics et scolaires

La résorption des dépôts sauvages

Sur demande spécifique des villes et de manière exceptionnelle, la MEL met en place les moyens nécessaires pour évacuer les dépôts sauvages. Cette mission est assurée en

accompagnement de l'action des villes compétentes en matière de propreté et en lien avec le service des gens du voyage de la MEL.

CHIFFRES



2120 tonnes collectées

La collecte des encombrants sur rendez-vous

La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous se fait sur appel téléphonique des usagers en habitat pavillonnaire et des bailleurs pour les collectifs de moins de 50 logements non conventionnés.

Cette même collecte fait l'objet d'un dispositif spécifique pour les collectifs de plus de 500 logements en raison des volumes produits, à savoir 12 collectes par an à date fixe définie en collaboration avec les bailleurs.

CHIFFRES



74 429 appels au total

12 961 des appels ont été renvoyés vers les déchèteries fixes

29 714 des appels ont abouti à des demandes de rendez-vous

31 754 des appels restants sont liés aux demandes de renseignements ou annulations de rendez-vous

La valorisation des déchets encombrants

Les déchets encombrants collectés sont acheminés chez un prestataire privé qui a pour but de trier, valoriser et traiter.

Le prestataire a valorisé 60 % des déchets entrant en valorisation matière.

CHIFFRES



8 193 tonnes collectées

3 289 tonnes collectées en habitat collectif

4 903 tonnes collectées en habitat individuel



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES FIXES

POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS TOXIQUES PENSEZ AUX 12 DÉCHÈTERIES DE LA MEL

FROMELLES - rue de la Biette

OUVERTURE (du lundi au samedi)

HORAIRES D'HIVER :

de 9h00 à 12h30

de 13h45 à 17h00

HORAIRES D'ÉTÉ : du 30/03/2020 au 11/10/2020*

de 9h00 à 12h30

de 13h45 à 18h30

FERMETURE

Les dimanches et jours fériés toute la journée

Les 24 et 31 décembre à 11h45

HALLUIN - rue de la Lys

LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES - Z.I. La Houssoye
rue Ambroise-Paré

LA MADELEINE - 299 rue du Président Georges-Pompidou

LILLE - boulevard d'Alsace (porte d'Arras)

LILLE - rue Jean-Charles-Borda

MARQUILLIES - rue de Faulx RD 22

MONS-EN-BARŒUL - rue du Chemin de la Mare

QUESNOY-SUR-DEÛLE - rue de Lille

ROUBAIX - Le Sartel - rue de Leers

SECLIN - Rue de Lorival

TOURCOING - La Marlière - rue Carrel Z.I. Tourcoing Est

OUVERTURE (y compris les jours fériés)

HORAIRES D'HIVER :

le lundi 9h00 à 18h00

du mardi au samedi 7h30 à 18h00

le dimanche 8h00 à 13h00

HORAIRES D'ÉTÉ : du 30/03/2020 au 11/10/2020*

le lundi 9h00 à 19h00

du mardi au samedi 7h30 à 19h00

le dimanche 8h00 à 13h00

FERMETURE

1^{er} janvier - 1^{er} mai - 11 novembre

25 décembre

Les 12 déchèteries de la MEL sont accessibles gratuitement sur présentation du « Pass' Déchèteries » à l'ensemble des usagers particuliers habitant sur le territoire métropolitain dans la limite de 2m³ par jour. Au-delà de ce volume, l'accès est payant.

Pour les autres usagers leur accès est payant dès le premier m³ et limité à certains déchets. Les déchets ménagers toxiques, l'amiante et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ne sont pas admis pour ces catégories d'usagers.



Pour se procurer un Pass' Déchèteries, les formulaires de demande et le règlement d'accès sont disponibles sur le site : www.lillemetropole.fr

CHIFFRES



169 325 tonnes collectées

1 704 328 visites

DÉCHETS AUTORISÉS



LES DÉCHETS VERTS

Tonte de pelouses, branchages (diamètre 10 cm maximum), feuilles.



LE MOBILIER

Meubles, chaises, tables, literie, matelas...

écomobilier
Les meubles ont un nouveau destin



LES DEEE

Électroménagers, appareils électriques et électroniques, réfrigérateurs, téléviseurs, sèche-cheveux, machines à laver...


Eco-systèmes



LE TEXTILE

Linges, chaussures, maroquinerie...

ECO TLC



LES DIFFÉRENTS DÉCHETS VOLUMINEUX OU LES DÉCHETS ISSUS DU BRICOLAGE FAMILIAL
portes, fenêtres, revêtement de sol...



LES DDS . Déchets Diffus Spécifiques

décapants, détartrants, détergents, diluants, aérosols, pesticides, engrais, herbicides, peintures, colles, vernis, solvants, cires.

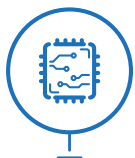


LES BOUCHONS

en liège et en plastique.

PARCOURS TYPE D'UNE DÉCHÈTERIE





**APPAREILS
ÉLECTRIQUES**



TEXTILES



**HUILES
MÉNAGÈRES**



PNEUS



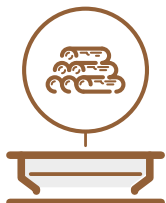
**HUILES
MOTEURS**



**BATTERIES
ET PILES**



SORTIE



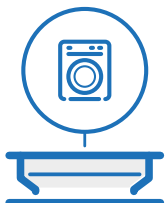
BOIS



MÉTAUX



CARTONS

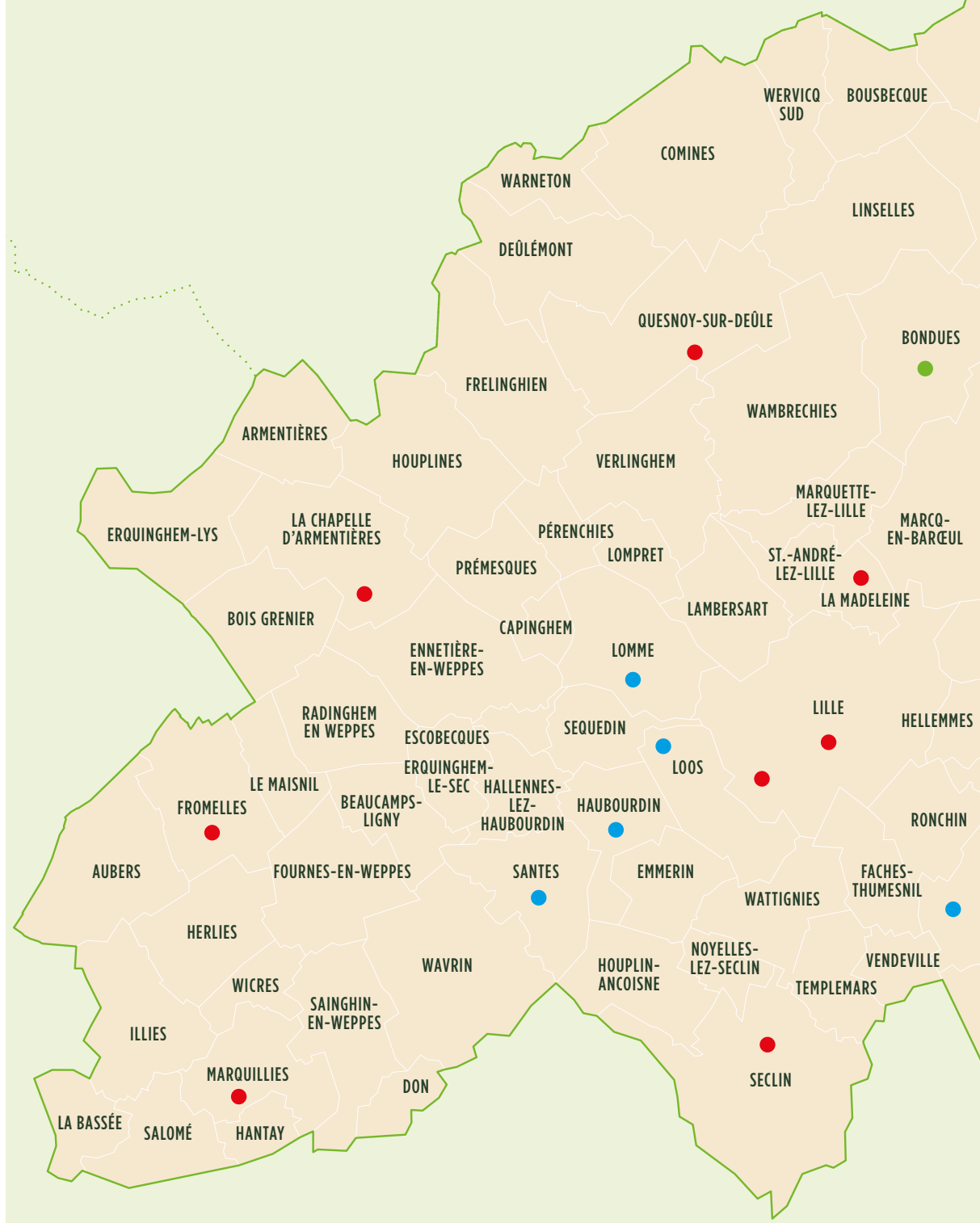


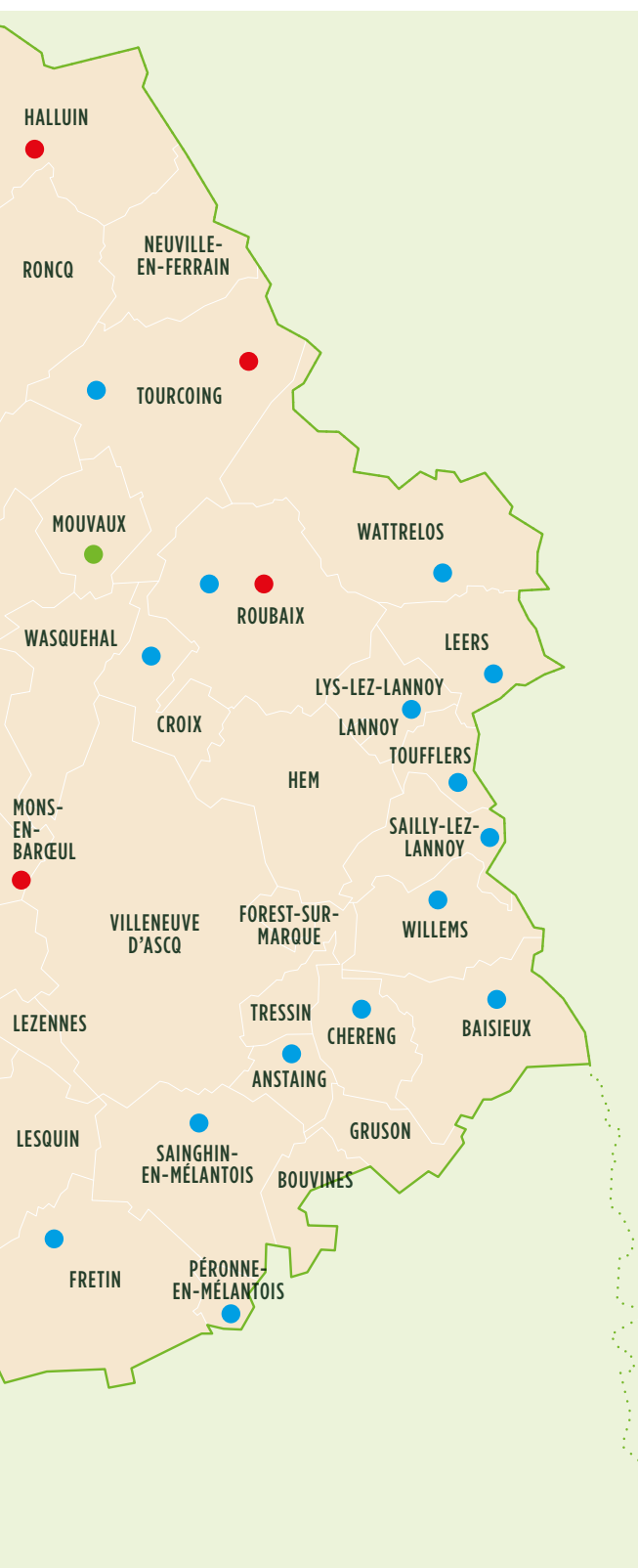
**ÉLECTRO-
MÉNAGERS**



AMIANTE

LA COLLECTE EN DÉCHETS'TRI MOBILES





L'accès au service se fait avec le « Pass' Déchèteries ». Le service des Déchets'Tri mobiles est un point d'apport volontaire de collecte des encombrants, accessible uniquement aux particuliers à fréquence hebdomadaire ou mensuelle selon les sites.

CHIFFRES



2724 tonnes collectées

48707 visites

- Déchets'Tri mobiles
- Déchets'tri mobiles déchets verts
- Déchèteries fixes

QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LES ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES

Quelles sont les conditions d'accès en déchèterie ?

Vous avez accès à 12 déchèteries (cf. page précédente) ou sur le site <https://www.lillemetropole.fr>

Je suis un particulier métropolitain :

2m³ par jour
> 2 m³

Gratuit
32,75 € / m³ suppl.

Je suis un particulier non métropolitain une entreprise, une association, une institution publique :

Déchets valorisables
Si non valorisables

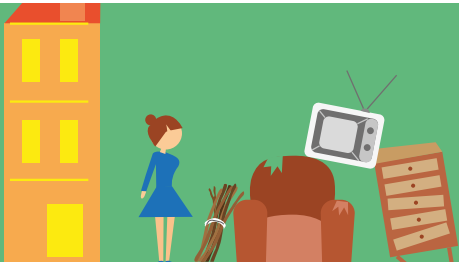
42 € / m³
65,30 € / m³ suppl.

Attention : les prix peuvent évoluer (voir sur [lillemetropole.fr](https://www.lillemetropole.fr)).

Pourquoi les encombrants n'existent plus ?

La collecte des encombrants n'a pas disparu, le service a changé pour mieux satisfaire les usagers.

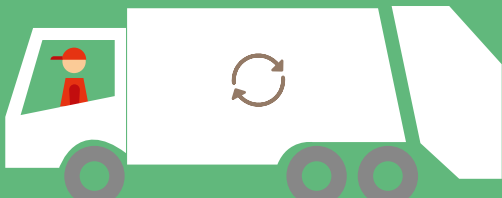
VOS ENCOMBRANTS
C'EST EN DÉCHÈTERIE
ou sur rendez-vous



**VOUS APPELEZ,
NOUS VENONS CHEZ VOUS !**

0 800 203 775
service & appel gratuits

www.encombrantssurrendez-vous.com



QUELS SONT LES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR RENDEZ-VOUS ?

Tout ce qui est volumineux :

- mobilier
- literie
- déchets issus du bricolage familial
- branchages en fagots
- gros équipements électroménagers ou électroniques (comme : machine à laver, téléviseur...)

Ces déchets dont vous voulez vous séparer peuvent trouver une deuxième vie grâce à la filière du réemploi.



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Pour convenir d'un rendez-vous, vous appelez tout simplement le **0 800 203 775** (n° gratuit accessible du lundi au vendredi de 8 h à 17 h) ou vous allez sur le site : **encombrantssurrendez-vous.com**.

Douze créneaux vous seront proposés du lundi au samedi

7 h à 9 h	8 h à 10 h	9 h à 11 h	10 h à 12 h
11 h à 13 h	12 h à 14 h	13 h à 15 h	14 h à 16 h
15 h à 17 h	16 h à 18 h	17 h à 19 h	18 h à 20 h

Vous obtiendrez un rendez-vous dans un délai maximum de 3 semaines. Le jour J, l'équipe de collecte se rend à votre adresse.

VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT ?

Votre immeuble peut être inscrit dans le dispositif de collecte sur rendez-vous géré par votre syndic, bailleur, copropriété... Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'immeuble pour connaître les modalités de prise en charge des encombrants.

Que faire si je veux me débarrasser de mobiliers ou d'objets en bon état ?

• Vous pouvez les déposer dans l'une des 12 déchèteries métropolitaines ou lors d'un rendez-vous encombrants. Ils auront ainsi une seconde vie. Merci de le préciser aux agents d'accueil des déchèteries ou à l'opératrice téléphonique lors de la prise du rendez-vous encombrants.

• Vous pouvez également vous rendre directement dans l'une des ressourceries associées à la MEL :

- **Le Grenier d'Envie** à Marquillies, Seclin et Halluin

- **Restore** à Roubaix.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.mel-troc.fr

Comment puis-je me débarrasser de mes déchets amiantés ?

Pour évacuer vos plaques, tôles ou tuyaux contenant de l'amiante lié, vous devez les porter en déchèteries. Ils devront être préalablement conditionnés en sacs plastiques étanches.

INFOS AMIANTE

Uniquement pour les particuliers

Nouvelles conditions de dépôt à partir du 02 janvier 2016 *
sur toutes les déchèteries métropolitaines

1

Avant le dépôt préparez vos apports

- Estimez votre quantité de déchets d'amiante lié
- Remplissez le formulaire remis par l'agent d'accueil pour obtenir le film de protection (collant non fourni)
- Emballez les déchets chez vous



2

Le jour du dépôt

- Présentez votre «Pass» déchèteries à l'accueil
- Faites enregistrer les quantités à l'accueil
- Déposez vos déchets filmés dans la benne dédiée



L'agent d'accueil n'est pas autorisé à manipuler l'amiante pour des raisons de sécurité



3

Conditions DE REFUS

- Non présentation du «Pass» déchèteries
- Conditionnement non conforme
- Déchets non conformes



*

Réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Code de l'Environnement

Article L541-2

Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres.

Circulaire du 22/02/2005

Relative à l'élimination des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

Précaution de manipulation

Chez vous, lors de la manipulation, il est fortement préconisé de prendre certaines précautions :

- protégez-vous avec un masque (FFP3), une combinaison jetable et des gants
- évitez de casser les plaques ou les tuyaux
- transportez vos déchets filmés en déchèterie



Tout apport ne respectant pas ces prescriptions sera systématiquement **REFUSÉ**
Merci pour votre compréhension

OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS

				
	BACS DE COLLECTE	SACS DE COLLECTE	COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE	BENNES SAISONNIÈRES
 DÉCHETS NON RECYCLABLES	✓	✓	✓	
 DÉCHETS VERTS	✓			✓
 EMBALLAGES RECYCLABLES	✓	✓	✓	
 VERRE	✓	✓	✓	
 PAPIERS, CARTON	✓	✓	✓	
 TEXTILE			✓	
 DASRI, RADIOGRAPHIES				
 BOUTEILLES DE GAZ				
 MEUBLES				
 GROS APPAREILS MÉNAGERS				
 PETITS APPAREILS MÉNAGERS				
 PEINTURE, SOLVANTS				
 AMPOULES, NÉONS				
 GRAVATS				
 FERRAILLES				
 PNEUS				
 HUILES MOTEURS HUILES FRITURES				
 AMIANTE LIÉ				

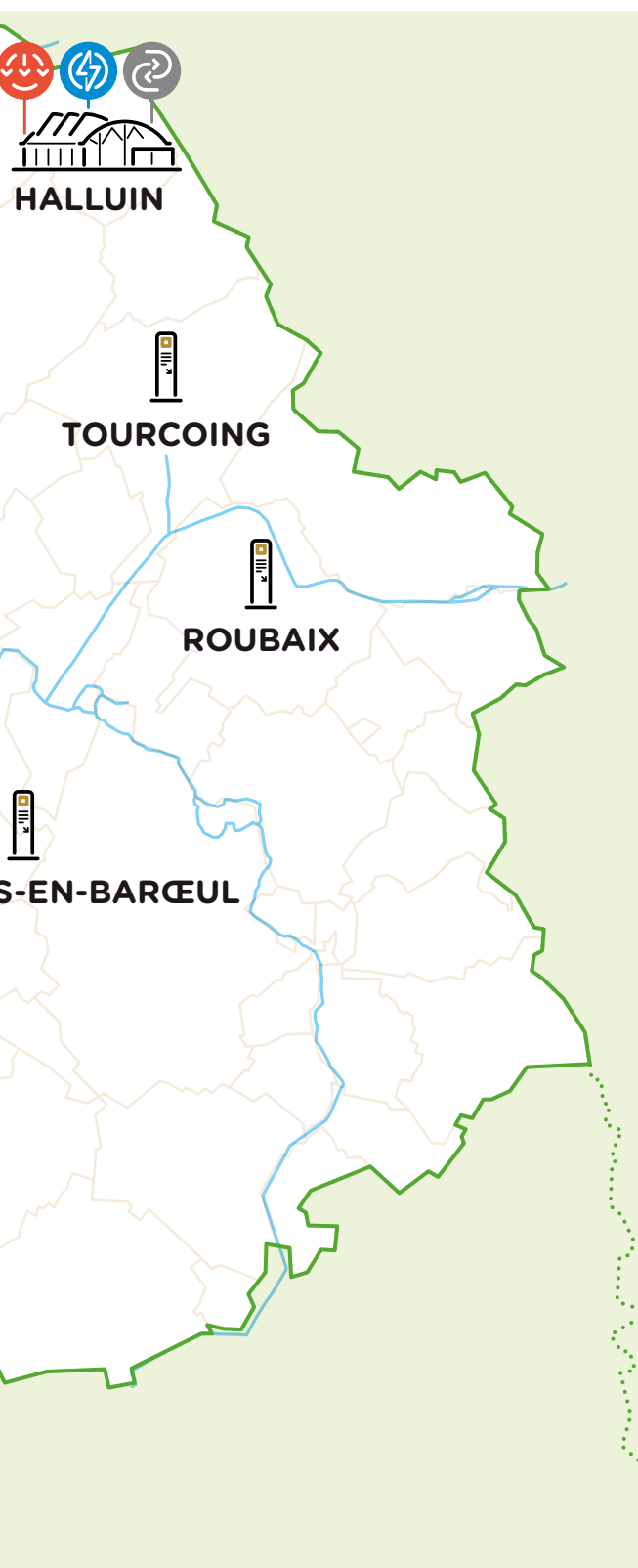
					
ENCOMBRANTS SUR RDV	DÉCHÈTERIES FIXES	DÉCHÈTS/TRI MOBILES	CAMIONS DDS	BARAQUE À TRI	COMMERCE, POINT APPORT VOLONTAIRE
✓	✓	✓			
	✓				✓
	✓				
✓	✓	✓		✓	✓
✓	✓	✓		✓	
	✓	✓	✓	✓	✓
	✓				✓
✓	✓	✓		✓ UNIQUEMENT PETITS FORMATS	
✓	✓	✓			✓
✓	✓	✓		✓	✓
	✓	✓	✓	✓	
	✓			✓	✓
	✓	✓ UNIQUEMENT SUR 3 SITES			
✓	✓	✓		✓	
	✓				
	✓	✓	✓	✓	
	✓				



AXE 5

LA VALORISATION, LE RECYCLAGE





LES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA MEL



Centre de Valorisation Énergétique



Centre de Valorisation Organique



Centre de tri



Centre de transfert

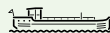


Déchèterie

LE TRANSPORT ALTERNATIF ENTRE LE CVE ET LE CVO

Pour réaliser les transferts des déchets entre le Centre de Valorisation Énergétique et le Centre de Valorisation Organique, la MEL a mis en place un transfert par voie fluviale.

CHIFFRES

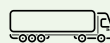


120 869 tonnes

CVO vers CVE

13 801 tonnes

CVE vers CVO



16 983 tonnes

CVO vers CVE

1 882 tonnes

CVE vers CVO

CHIFFRES



349 788 tonnes
réceptionnées au Centre
Valorisation Énergétique



101 467 tonnes
réceptionnées
dans les Centres de Tri



62 250 tonnes
réceptionnées au Centre
Valorisation Organique



Dont **727 tonnes** de verre



81 tonnes de carton
triés à la source qui ne font
pas l'objet d'un tri

LES CENTRES DE TRI

Le rôle des centres de tri est d'affiner le tri des usagers, afin d'atteindre les critères de qualité nécessaires au recyclage et de séparer les déchets par matière.

- Une succession de machines permet de séparer les déchets par type de matériaux.
- L'affinage manuel ou le surtri permet

de corriger les erreurs d'orientation des machines et ainsi d'accroître la quantité d'emballages valorisés.

- La mise en balles est une étape de compaction des matériaux triés permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières secondaires issues du tri.

HALLUIN



Capacité
100 000 tonnes

55 249 tonnes réceptionnées
pour tri après transfert

54 999 tonnes triées
42 057 tonnes valorisées

Taux de valorisation : **76,5 %**

LILLE



Capacité
60 000 tonnes

45 369 tonnes réceptionnées
pour tri après transfert

45 074 tonnes triées
33 965 tonnes valorisées

Taux de valorisation : **75,4 %**

Taux de valorisation global : 76,0 %

Les deux contrats de délégation de service public se sont achevés le 31 août 2019. Depuis le 1^{er} septembre 2019, la gestion des centres de tri est de nouveau confiée à la SPL Triselec par le biais d'un marché d'exploitation unique pour les deux centres. Ce contrat a été conclu pour une durée de deux ans renouvelable deux fois

un an afin de permettre la réalisation d'une étude sur la modernisation de ses centres afin de répondre aux obligations de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, parmi lesquelles figure l'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, et a notamment imposé une

généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Le rôle du Centre de Valorisation Organique est de valoriser les déchets fermentescibles de certains ménages et de certaines administrations du territoire de la MEL, afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost).

Le Centre de Valorisation Organique peut recevoir les déchets verts en apport direct par les services municipaux. Les particuliers ont la possibilité de se fournir en compost issu du CVO auprès de certaines déchèteries.

CHIFFRES



Capacité réglementaire : 108 600 tonnes
72 200 tonnes de déchets organiques traités

Le Centre de Valorisation Organique a rencontré des problèmes de fonctionnement des tunnels de compostage conduisant à un détournement plus important que les années précédentes. Le CVO a dû suspendre son activité à compter

de septembre 2019 pour effectuer des travaux de réparation dans la halle tunnels et des travaux de rénovation, consécutifs à dix années d'exploitation.

CONSÉQUENCE DE CES DYSFONCTIONNEMENTS

48 % TRAITÉES AU CVO

18 618 tonnes de fraction fermentescible des ordures ménagères

11 525 tonnes de déchets verts

3 523 tonnes de déchets alimentaires

777 tonnes de déchets Séquoia

52 % DÉTOURNÉES DU CVO

10 133 tonnes de fraction fermentescible des ordures ménagères

27 545 tonnes de déchets verts

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles : le biogaz

qui est épuré pour devenir le biométhane et le compost.

LE CVO, COMMENT ÇA MARCHE ?

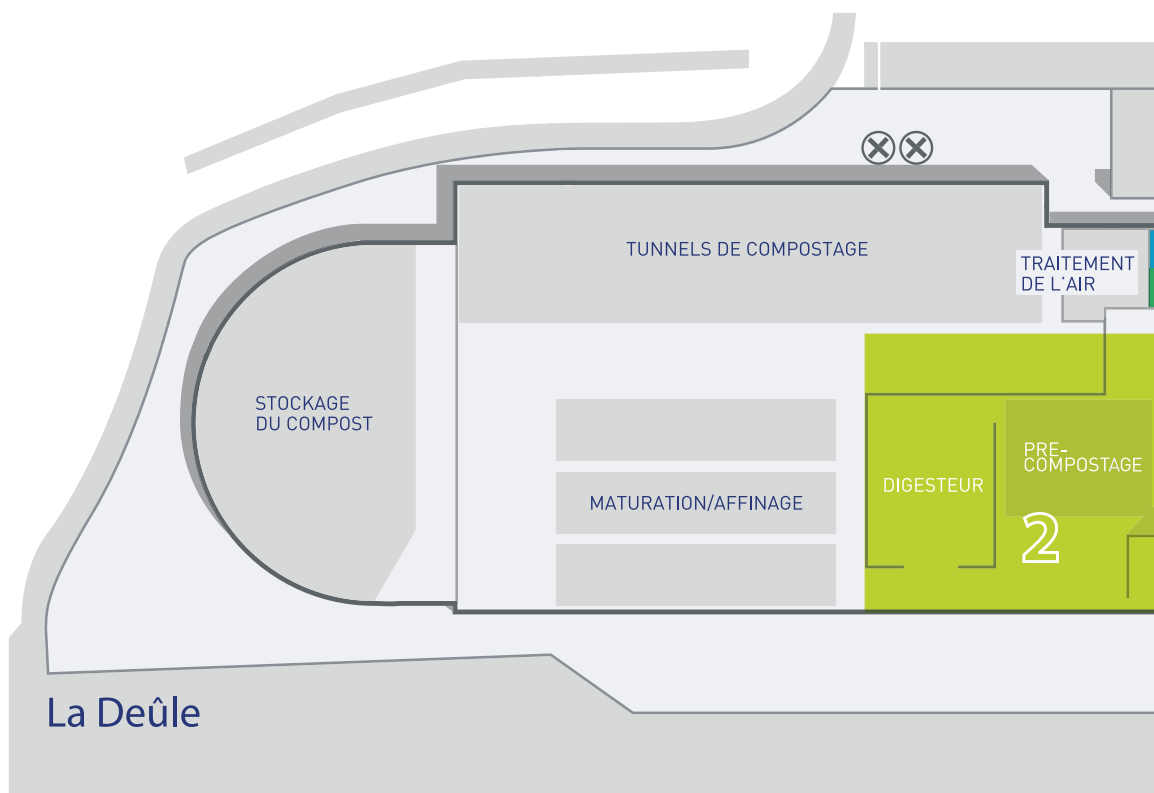
Les équipements mis en place par la Métropole Européenne de Lille contribuent à la transition écologique et énergétique du territoire. En créant de nouvelles ressources organiques et énergétiques locales à travers la valorisation des biodéchets de plus d'un million d'habitants.

CHIFFRES COMPOST

10 544 tonnes produites

9 726 tonnes vendues

818 tonnes données



la valorisation organique



Traite les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu. Le compost est valorisé localement en agriculture comme amendement organique. Cette matière riche et naturelle évite l'utilisation de fertilisants chimiques nocifs pour l'environnement et pour l'Homme.

la valorisation énergétique



Consiste à produire une énergie renouvelable grâce aux déchets des habitants de la MEL. Le biogaz est une énergie locale, propre et renouvelable, qui vient se substituer au gaz naturel fossile par son injection dans le réseau local de gaz naturel. La combustion de ces déchets dégage de l'énergie transformée en électricité ou utilisée sous forme de vapeur permettant ainsi d'éclairer ou de chauffer de nombreux foyers et entreprises.

1 RÉCEPTION, BROyage ET PRÉ-TRAITEMENT

< À 55 MM

Ces déchets sont dirigés en méthanisation.

55 À 110 MM

Composés en majorité de bois, ils servent de structurant au compost.

> À 110 MM

Il s'agit du refus qui est dirigé au CVE d'Halluin.

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les plus liquides sont envoyés en méthanisation.



2 MÉTHANISATION

Placé dans 3 cuves de 2 000 m³, appelées digesteurs pendant 3 semaines, les déchets sont chauffés entre 37°C et 57°C et privés d'oxygène pour permettre aux micro-organismes de digérer la matière organique. On récupère le biogaz, issu de la fermentation des déchets dans les digesteurs.

CHIFFRES

1273 532 Nm³
de biogaz brut

3 ÉPURATION

Le biogaz est épuré et débarrassé de ses impuretés pour devenir ce qu'on appelle le biométhane. Ce gaz est exactement de la même qualité que le gaz naturel.

CHIFFRES

54 605 Nm³ injectés
dans le réseau gaz naturel

5 CONTRÔLE QUALITÉ ET INJECTION DANS LE RÉSEAU

Des analyseurs contrôlent en continu les caractéristiques du biométhane avant l'injection dans le réseau de gaz naturel. Il sera utilisé à la maison pour chauffer l'eau de la douche, pour faire la cuisine, chauffer les écoles et les bureaux. Il est aussi utilisé comme biocarburant par les bus qui circulent sur la métropole.

4 ODORISATION

Par mesure de sécurité, le biométhane est odorisé, c'est-à-dire qu'on lui rajoute une odeur particulière pour être facilement détectable en cas de fuite.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le rôle du Centre de Valorisation Énergétique est d'incinérer les ordures ménagères des métropolitains et produire une énergie renouvelable via trois lignes de production, composées chacune d'un four, d'une chaudière et d'un système de traitement de fumées.

À l'heure actuelle, le résultat de cette combustion des déchets ménagers non recyclables est :

- Une production d'énergie électrique à hauteur de 189 GW, dont 20 % d'autoconsommation et 80 % de vente à RTE ;
- Une production de résidus de la combustion, dont 90 % sont réutilisés dans le cadre des sous-couches routières ;
- Une production de fumées chaudes, nettoyées de l'ensemble des polluants et rejetées à l'extérieur de l'installation sans impacts environnementaux pour le territoire.

Au-delà de la production d'électricité et afin d'optimiser l'énergie générée par l'incinération des déchets, la MEL a décidé, en partenariat avec son délégataire, d'investir dans le déploiement d'un réseau de transport de chaleur de 20 km, permettant de transporter la chaleur résiduelle produite par le CVE vers les réseaux de chaleur historiques de la métropole. Dans un premier temps, il s'agira d'alimenter les réseaux de chaleur de Roubaix et Lille.

- Le démarrage des travaux a eu lieu en 2018.
- Le tronçon nord du réseau sera finalisé pour le 2^e trimestre 2020.
- La mise en service globale du réseau est prévue pour le dernier trimestre 2020.



CHIFFRES



Capacité réglementaire : 350 000 tonnes
349 788 tonnes réceptionnées

349 558 tonnes de déchets non recyclables

11 574 tonnes de déchets détournés incinérés ou ISDND *

* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LES TAUX DE REJET DU CVE À HALLUIN

Des mesures sont affichées en continu à l'entrée du site du Centre de Valorisation Énergétique.

Composition des fumées	Normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,59 mg/Nm ³
Dioxydes de soufre	< 50	8,24 mg/Nm ³
Acide chlorhydriques HCl	< 10	1,3 mg/Nm ³
Acide fluorhydrique HF	< 1	0,29 mg/Nm ³
Oxydes d'azote NOx	< 80	58,89 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone CO	< 50	4,28 mg/Nm ³
Carbone organique total COT	< 10	0,49 mg/Nm ³
Dioxines et furannes	< 0,1	0,00318 g/Nm ³
PCB dioxin like	—	0,000 60 ng/Nm ³

LE CVE, COMMENT ÇA MARCHE ?

349 788 tonnes réceptionnées

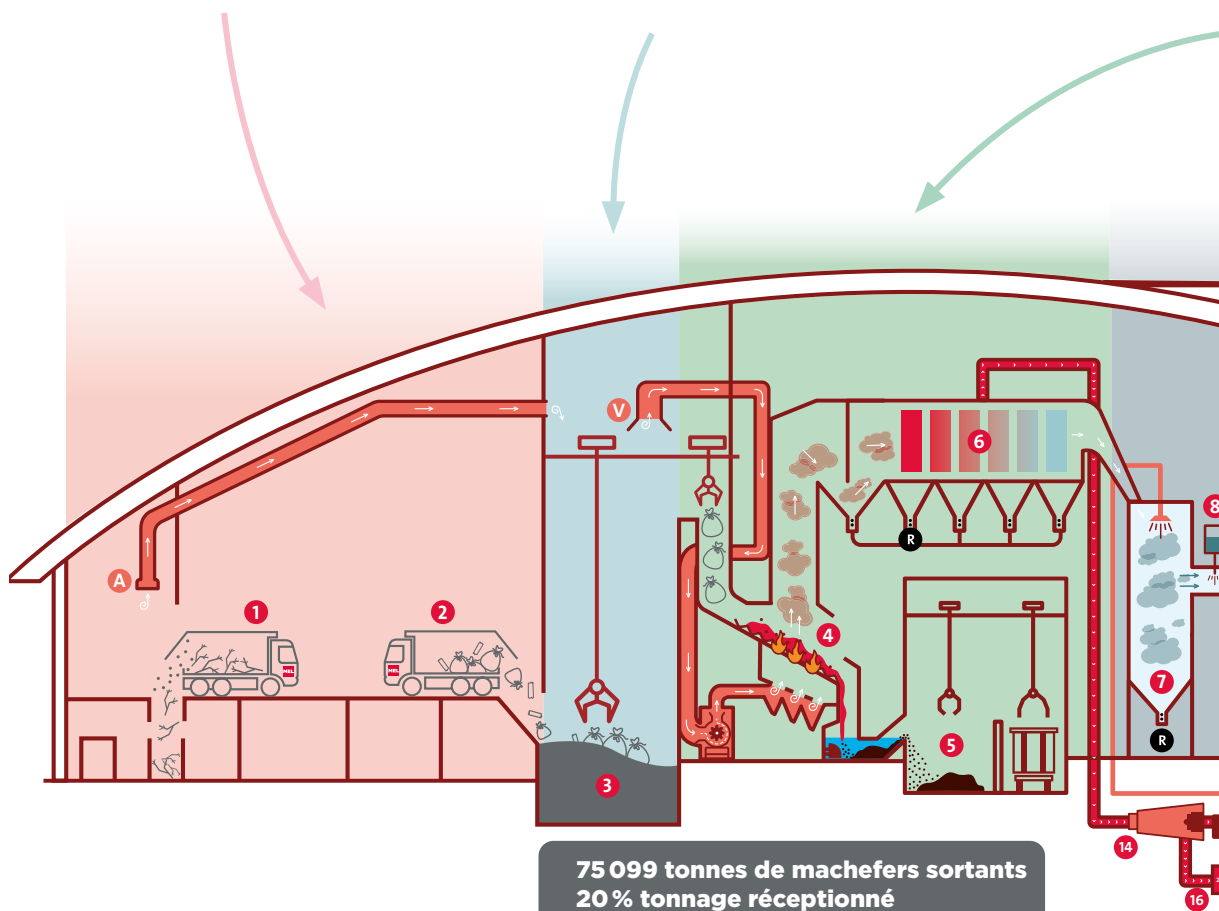
Réception et déchargement des déchets

À leur arrivée, les camions de collecte de déchets ménagers sont pesés puis vidés dans la fosse.

Une aspiration d'air permet de neutraliser les odeurs. L'air capté est utilisé pour ventiler les fours.

Salle des commandes et gestion de la fosse

La salle des commandes est dotée de moniteurs permettant de contrôler l'ensemble de l'usine. Les grutiers commandent deux ponts roulants munis de grappin. Ils homogénéisent les déchets en les mélangeant et chargent la trémie d'alimentation du four ou bien le broyeur pour les encombrants.



**75 099 tonnes de mâchefers sortants
20 % tonnage réceptionné**

- 1 Quai de déchargement et compacteurs de déchets organiques (destinés au CVO)
- 2 Quai de déchargement des déchets ménagers résiduels
- 3 Fosse de réception
- 4 Grille et four d'incinération

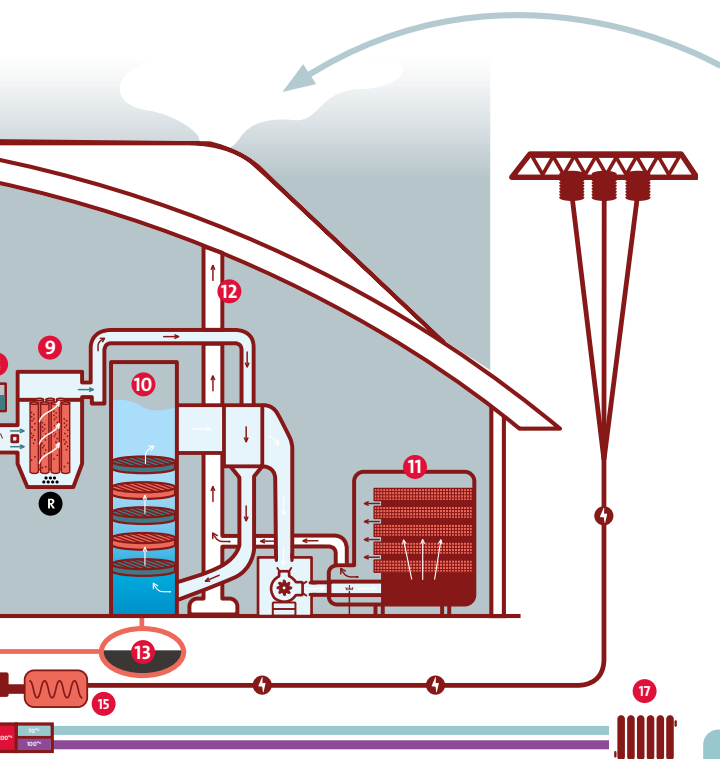
- 5 Fosse à mâchefers
- 6 Chaudière / production de vapeur d'eau avec refroidissement progressif des fumées
- 7 Tour d'évaporation et son atomiseur
- 8 Injection de charbon actif permettant de fixer les dioxines et furanes

Le traitement thermique et la valorisation énergétique

149 520 MWh d'électricité vendus à EDF pour 6,65 millions d'euros

Le CVE est doté de 3 lignes de four/chaudière.

- Ventilés, les fours à grille permettent une combustion optimisée des déchets à plus de 850°C.
- La chaleur dégagée par la combustion des déchets est récupérée dans une chaudière à tubes d'eau qui se transforme en vapeur surchauffée.
- Cette vapeur surchauffée alimente une turbine. La turbine est connectée à un alternateur pour produire de l'électricité. *En 2020, une partie de la vapeur sera soutirée pour alimenter les réseaux de chaleur de Roubaix et de Lille.* L'électricité produite est utilisée pour le fonctionnement de l'usine et l'excédent est redistribué sur le réseau de transport électrique (RTE).
- En sortie de turbine, la vapeur est condensée par les aérocondenseurs et renvoyée vers la chaudière.
- Les mâchefers sont transportés vers une plateforme de maturation, avant d'être déferraillés et réutilisés comme sous-couches routières.



Le traitement des fumées

Les fumées passent par une série d'équipements pour être épurées et débarrassées des polluants.

- Un filtre à manches permet de dépoussiérer les fumées et d'éliminer les dioxines et les furanes captés par le charbon actif injecté en amont.
- Une tour de lavage capte les acides et neutralise le dioxyde de soufre.
- Un catalyseur neutralise les oxydes d'azote.

Ces systèmes garantissent des rejets d'émissions à la cheminée très inférieurs aux limites réglementaires exigées par la réglementation environnementale et l'arrêté préfectoral qui régit le fonctionnement du CVE.

Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) sont transportés vers un centre de traitement agréé.

2,4 % de REFIOM partent vers ISDD
Installation de Stockage de Déchets Dangereux
Limay (78)

- | | | |
|--|---|--|
| 9 Filtre à manches permettant de capter les résidus solides (dépoussiéreur) | 12 Cheminée permettant l'évacuation des fumées épurées | 16 Échangeur thermique |
| 10 Laveur captant les acides contenus dans les fumées | 13 Cuve à effluents | 17 Réseau de Chaleur Urbain |
| 11 DéNOx détruisant les oxydes d'azotes | 14 Turbine | R Résidus d'épuration des fumées (Refiom) |
| | 15 Alternateur | A Aspiration Air Vicié |
| | | V Ventilation Air Primaire |

QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LES SITES MÉTROPOLITAINS

Les fumées émises par le CVE sont-elles traitées et nettoyées des polluants de la combustion des déchets ?

L'ensemble des fumées est purifié par un système de traitement très performant, qui permet de supprimer la quasi-totalité des polluants. Les fumées en sortie sont composées essentiellement de vapeur d'eau rejetée dans l'atmosphère.

Le CVO dispose d'un système de détection de ses odeurs appelé aussi « nez électronique ». Il est équipé d'un système de désodorisation en 2 étapes :

- l'unité de lavage capte les poussières et l'ammoniac ;
- le filtre biologique détruit partiellement les molécules odorantes grâce à des bactéries.

Le CVO émet-il des odeurs désagréables ?

L'ensemble des fumées est purifié par un système de traitement très performant, qui permet de supprimer la quasi-totalité des polluants. Les fumées en sortie sont composées essentiellement de vapeur d'eau rejetée dans l'atmosphère.

Le CVO dispose d'un système de détection de ses odeurs appelé aussi « nez électronique ». Il est équipé d'un système de désodorisation en 2 étapes :

- l'unité de lavage capte les poussières et l'ammoniac ;
- le filtre biologique détruit partiellement les molécules odorantes grâce à des bactéries.

Que deviennent les déchets à la sortie du centre de tri ?

Les matières triées sont achetées par des entreprises qui les utiliseront pour fabriquer de nouveaux produits.

Bouteilles plastiques transparents	→	Nouvelles bouteilles plastiques transparents ou vêtements polaires
Bouteilles plastiques opaques	→	Nouveaux flacons
Emballages métal, acier ou aluminium	→	Nouveaux emballages, métal, trottinettes, etc.

En sortie du CVE, les éléments demeurent :

- des résidus solides de combustion, appelés « mâchefers » utilisables en sous-couche de voiries
- des résidus obtenus lors du traitement des fumées, appelés « REFIOM », qui doivent être traités dans des installations de stockage de déchets dangereux

Que deviennent les déchets en sortie du CVE ?

En sortie du CVE, les éléments demeurent :

- Des résidus solides de combustion, appelés « mâchefers » utilisables en sous-couche de voiries.
- Des résidus obtenus lors du traitement des fumées, appelés « REFIOM », qui doivent être traités dans des installations de stockage de déchets dangereux.

Le CVO produit-il du compost ? Si oui, où puis-je en trouver ?

Le CVO produit plus de 10 000 tonnes de compost par an. Il peut être obtenu gratuitement dans les déchèteries suivantes :

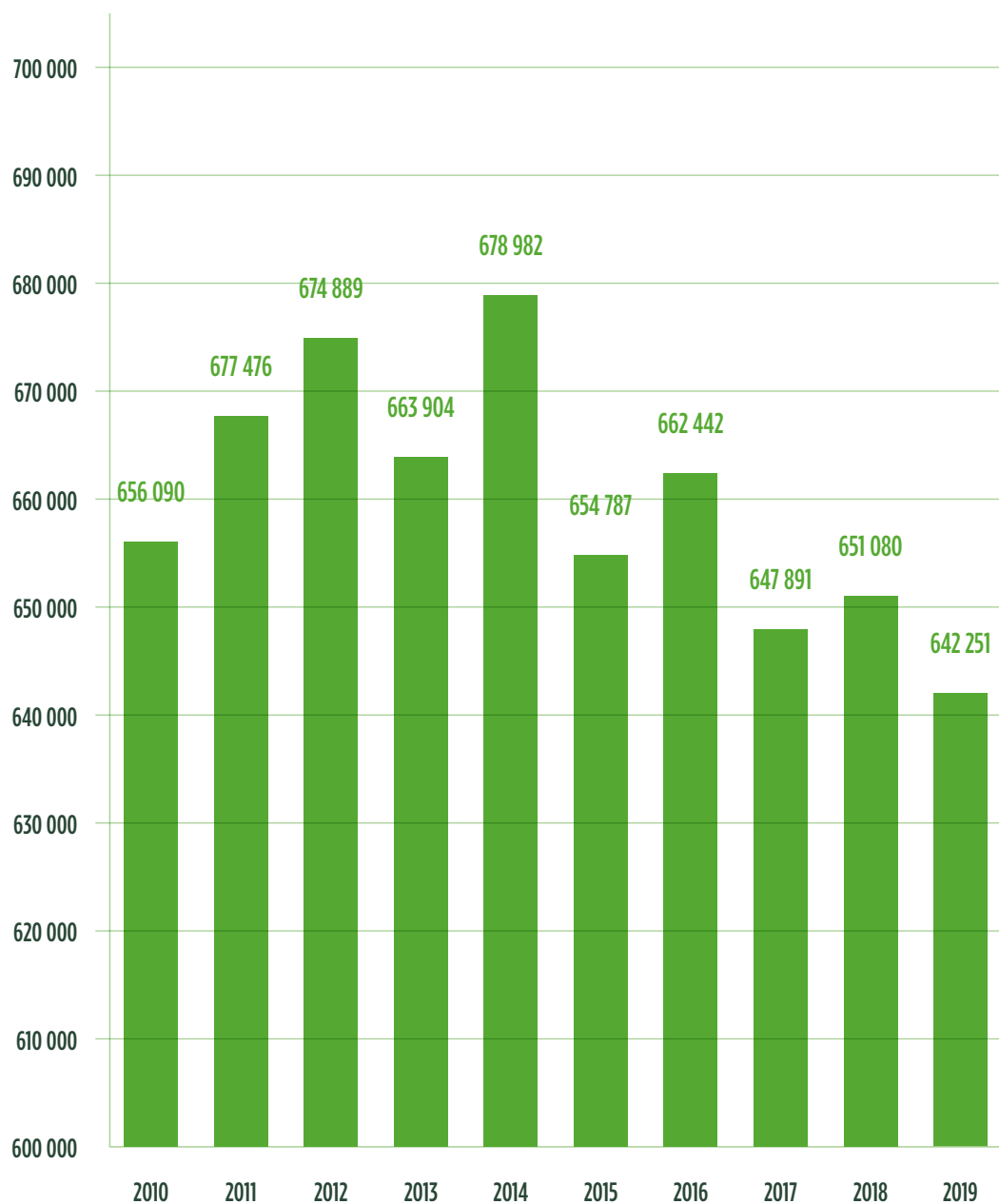
- | | | | | |
|------------------|---|-----------------------------|---|---------------------|
| • Halluin | ⋮ | • La Madeleine | ⋮ | • Quesnoy-sur-Deûle |
| • Lille - Alsace | ⋮ | • La Chapelle d'Armentières | ⋮ | • Seclin |



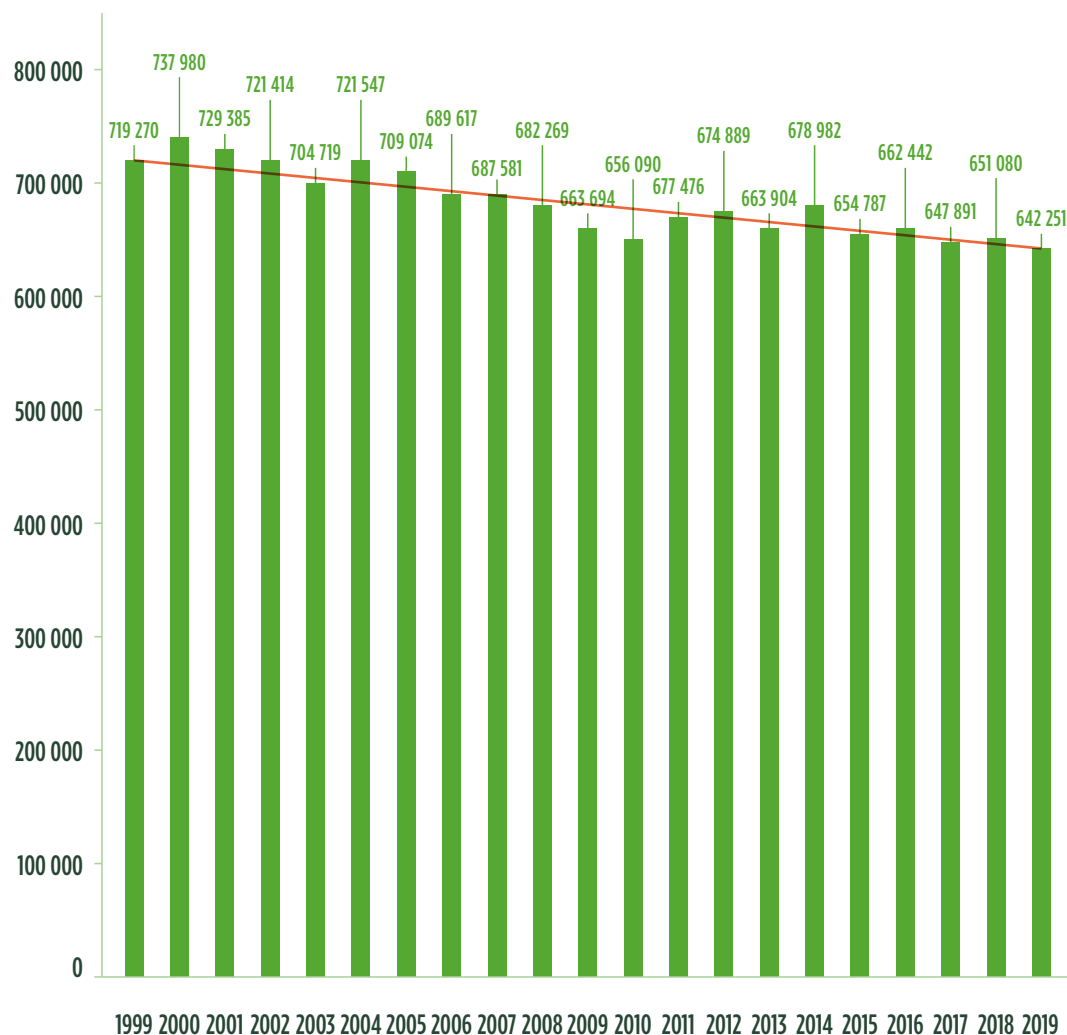
AXE 6

LES FLUX, LES INDICATEURS

ÉVOLUTION DU GISEMENT GLOBAL EN TONNES DEPUIS 2010



ÉVOLUTION DU GISEMENT GLOBAL EN TONNES DEPUIS 1999



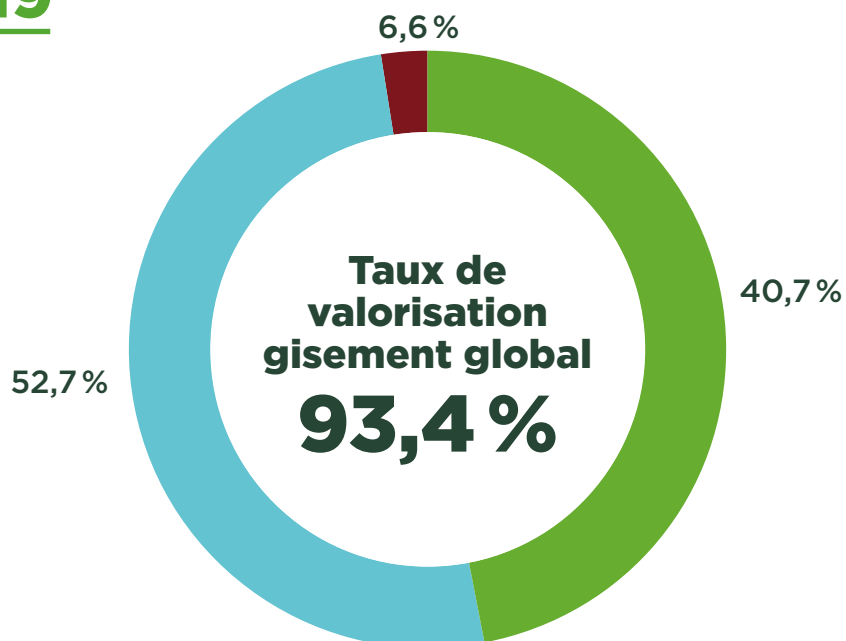
INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 est de **2,11 %** ce qui correspond à une baisse de **13 839 tonnes**

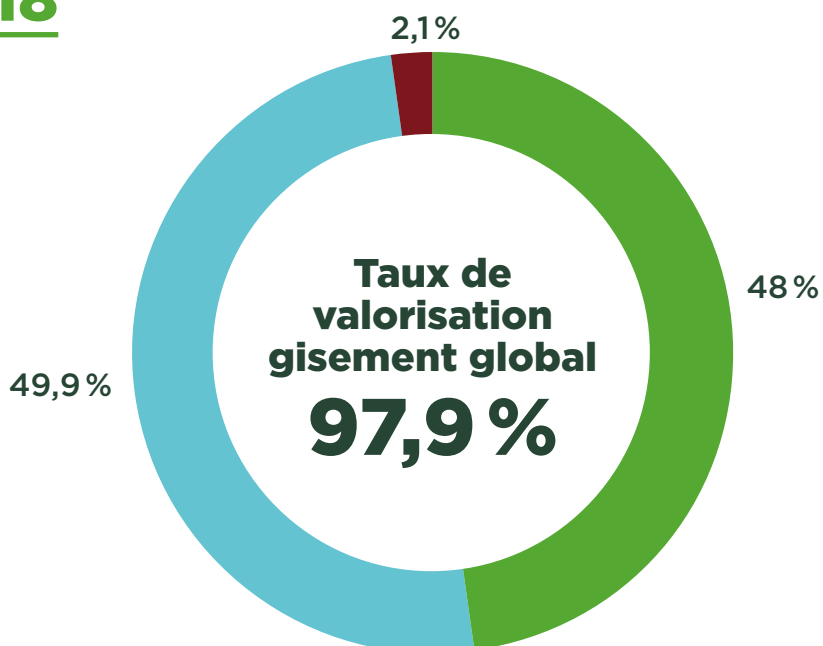
du gisement global. La production de déchets sur le territoire suit une courbe descendante.

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX MIS EN ENFOUISSEMENT ET TAUX DE VALORISATIONS

2019



2018



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement

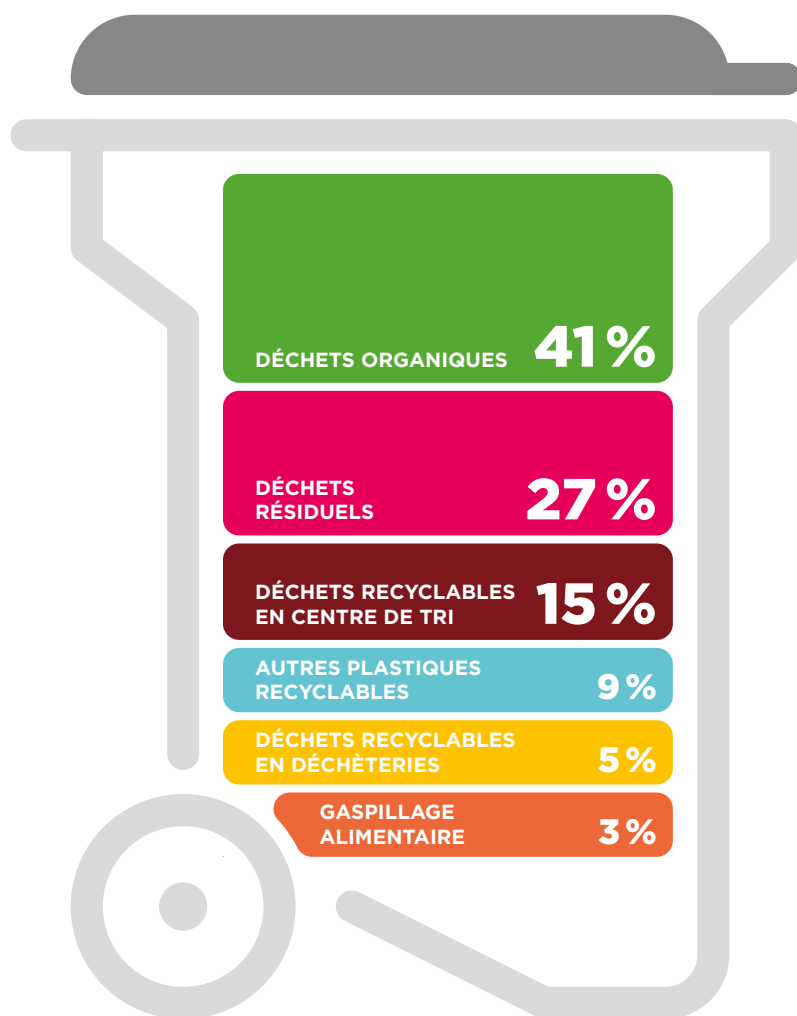
L'indice de réduction des déchets non dangereux mis en ISDND par rapport à 2010 est d'environ 80 %. Cette forte baisse est due notamment à l'amélioration du tri en déchèteries suite au développement des filières de valorisation

et des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Le taux de déchets orientés vers un site d'ISDND ou ISDD (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ISDND ou Dangereux ISDD) est de 6,6 %.

PERFORMANCES DE RECYCLAGE EN CENTRE DE TRI DE LA MEL

PAPIERS ET CARTONS	ACIER ET ALUMINIUM
34 980 tonnes soit 30,6 kg/hab	3 040 tonnes soit 2,7 kg/hab
BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES	VERRE
6 434 tonnes soit 5,6 kg/hab	33 282 tonnes soit 29,1 kg/hab
PERFORMANCE MEL 2019	
68 kg/hab/an	

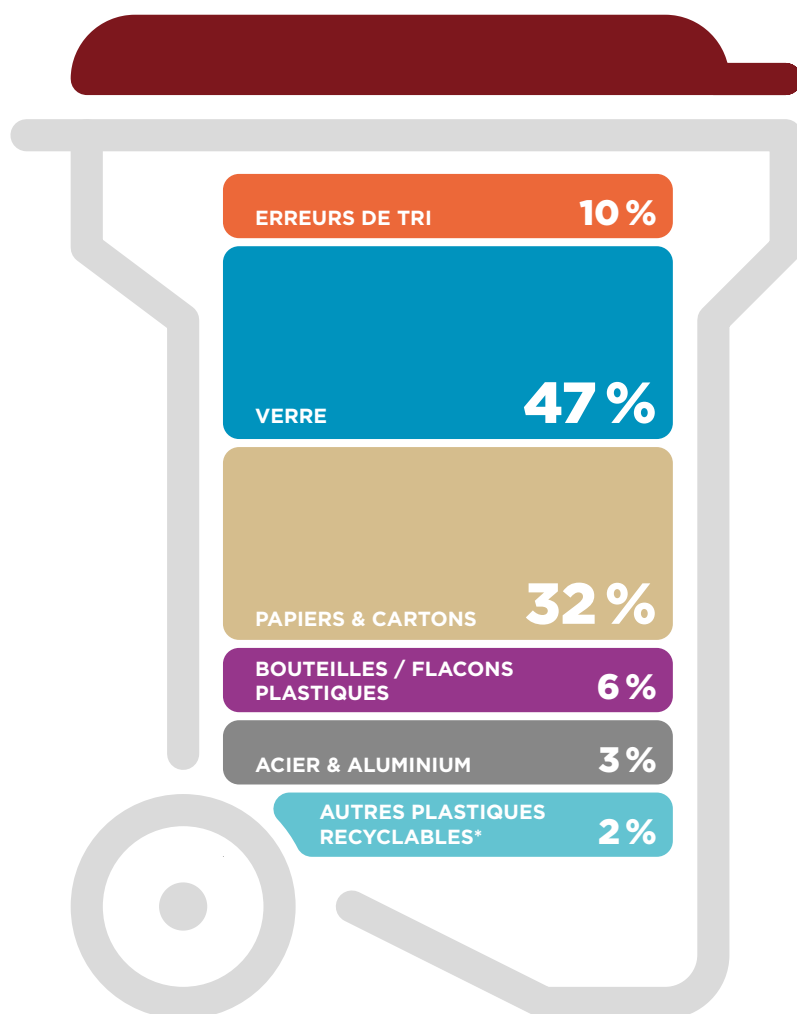
COMPOSITION DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



La MEL dispose d'un marché de caractérisation des déchets collectés permettant de mesurer la composition des différents flux collectés. La composition des collectes permet d'observer le geste de tri de l'habitant et son évolution dans le temps.

Une part importante des déchets recyclables continue malheureusement à être déposée dans la poubelle des déchets non recyclables, axe de progrès qui doit être partagé par tous pour permettre à notre territoire de toujours mieux recycler et valoriser ses déchets.

COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES



Les collectes des déchets recyclables de la MEL sont de bonne qualité. Néanmoins, l'analyse du gisement des Ordures Ménagères Résiduelles

montre qu'il reste encore une marge de progression possible :

15 % des Ordures Ménagères Résiduelles sont recyclables en centre de tri.

73 % des déchets présentés par les habitants sont valorisables.

*Non triables dans nos centres de tri

ÉVOLUTION DU GISEMENT PAR FLUX DEPUIS 2014

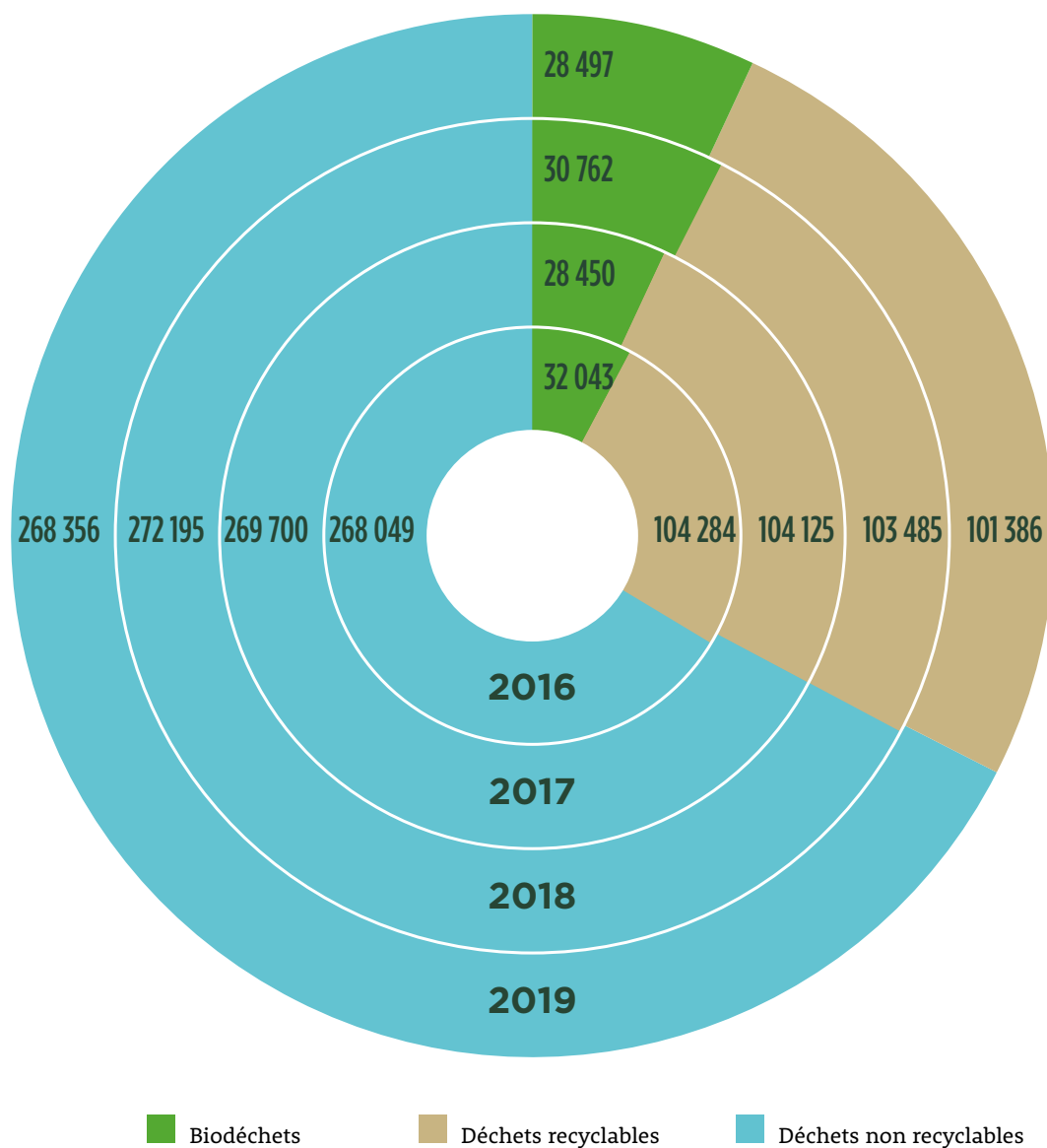


	2019	2018
RÉPARTITION GISEMENT PAR FLUX		
Ordures ménagères	398 240 T	406 443 T
Encombrants	180 232 T	179 781 T
Autres collectes	4 658 T	5 161 T
Déchets municipaux et administrations	59 121 T	59 695 T
Gisement global	642 251 T	651 080 T

LES TONNAGES PRIS EN CHARGE EN 2019 PAR RAPPORT À 2018

	2019	2018
RÉCAPITULATIF GISEMENT		
PORTE À PORTE BIFLUX		
Déchets recyclables		
Fibreux	19 270 T	20 002 T
Flacons	29 744 T	30 306 T
Recyclables sans verre	462 T	465 T
Verre	313 T	312 T
Biodéchets	25 087 T	27 168 T
Déchets non recyclables	77 980 T	80 019 T
PORTE À PORTE MONOFLUX		
Déchets recyclables avec verre	48 023 T	48 831 T
Biodéchets	3 411 T	3 594 T
Déchets non recyclables	183 876 T	186 226 T
COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE		
Déchets recyclables		
Fibreux	1 212 T	1 344 T
Flacons	468 T	484 T
Verre	333 T	331 T
Recyclable en mélange	1 233 T	1 238 T
Déchets non recyclables	5 402 T	5 413 T
BENNES DE PRÉHENSION LATÉRALE		
Recyclables sans verre	247 T	130 T
Verre	81 T	42 T
Non recyclables	1 098 T	537 T

ÉVOLUTION DU GISEMENT PAR FLUX DEPUIS 2016



	2018	2019
GLOBAL GISEMENT		
Déchets recyclables (verre compris)	101 386 T	103 485 T
Déchets non recyclables	268 356 T	272 195 T
Biodéchets	28 497 T	30 762 T

GISEMENT GLOBAL DÉCHÈTERIES

	2018	2019
LES DÉCHÈTERIES		
Tonnage global	169 325 T	168 387 T
Taux de valorisation matière	84,4 %	84,1%
Taux de valorisation énergétique	13,9 %	15 %
Taux de valorisation global	98,3 %	99,1%
Taux d'enfouissement ISDND *	1,7 %	0,9 %
Fréquentation générale	1704 328 entrées	1794 439 entrées

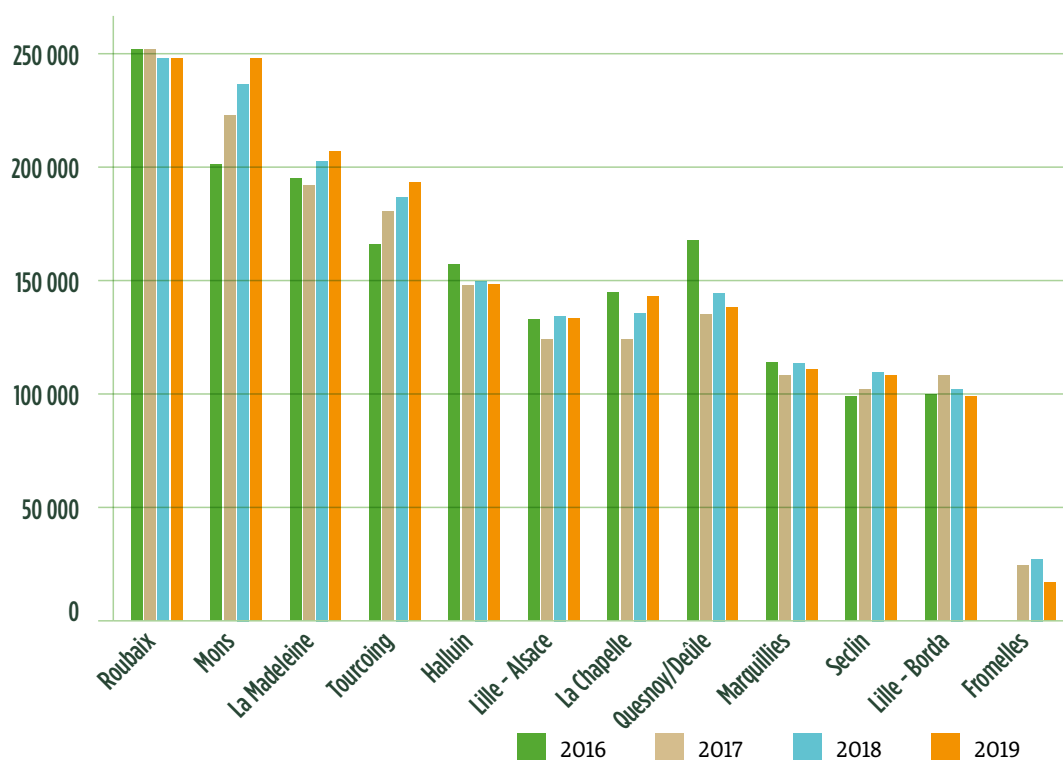
* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

FRÉQUENTATION PAR MOIS SUR DEUX ANNÉES

La fluctuation de la fréquentation des déchèteries est liée d'une part à la saisonnalité, et d'autre part à l'extension des horaires d'ouverture pendant la saison haute.



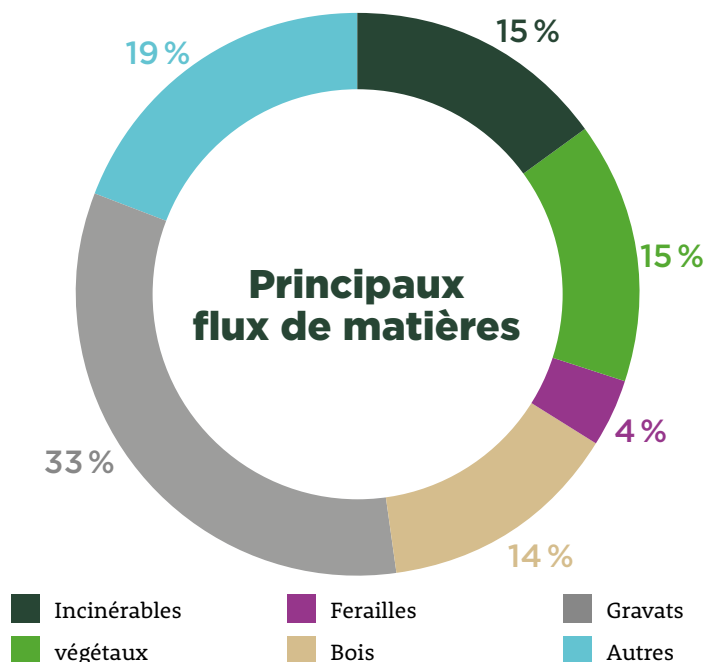
ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS POUR CHAQUE DÉCHÈTERIE



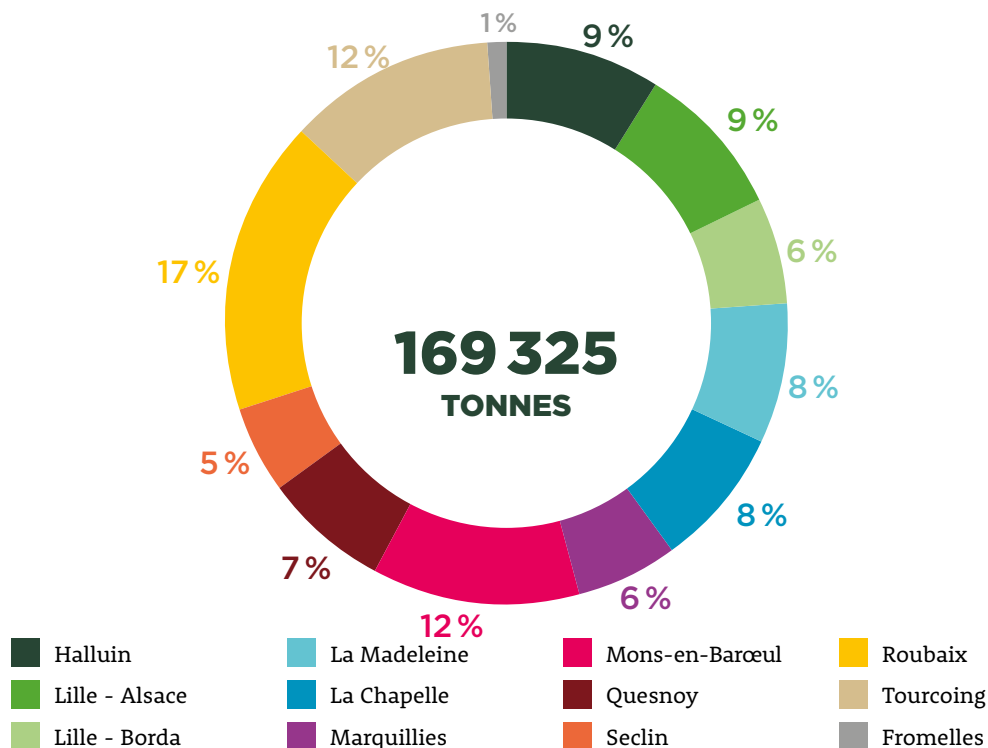
Le flux de Roubaix et Lille - Borda se sont reportés sur la déchèterie de Mons-en-Barœul dont l'activité est en constante augmentation.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX FLUX DE MATIÈRES SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES

Les gravats représentent le principal flux déposé en déchèteries. Ils sont constitués essentiellement de matériaux de construction.



RÉPARTITION DES TONNAGES SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES

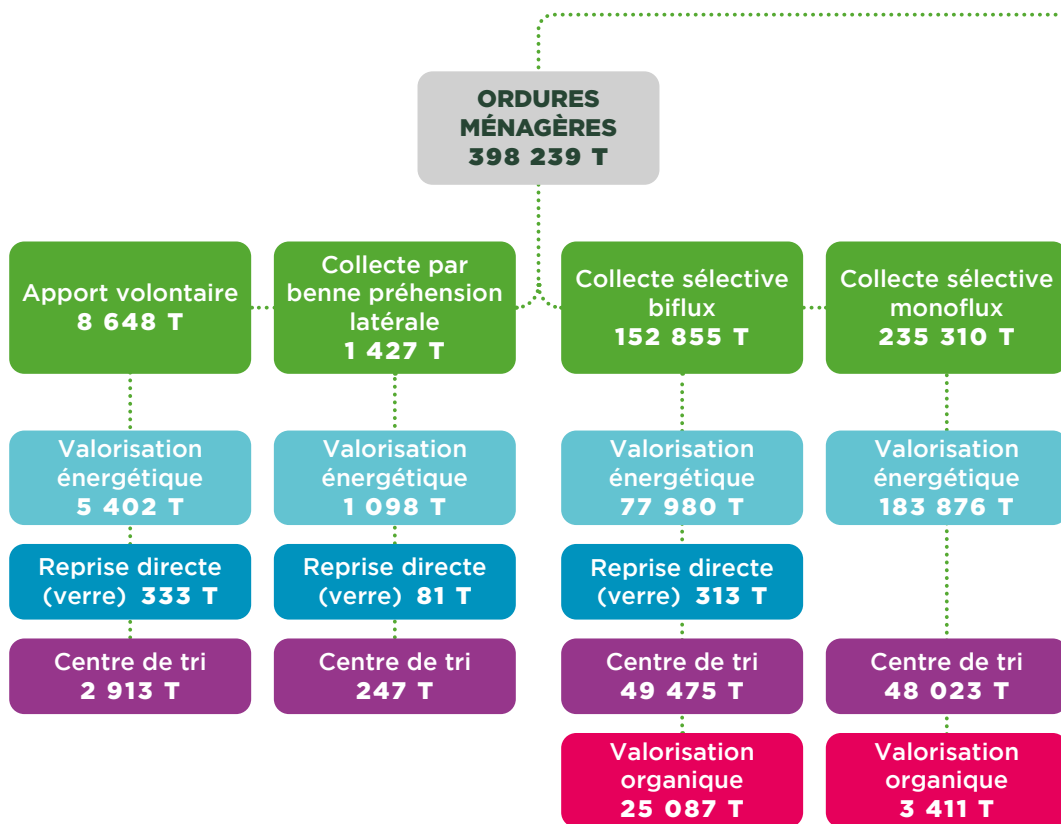


BILAN MATIÈRE SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES

Type	2018	2019	Évolution 2018/2019
Incinérable	25 204 T	23 580 T	-6 %
Végétaux	24 308 T	21 575T	-11%
Ferrailles	6 165 T	6 322 T	2 %
Bois	25 495 T	26 448T	4 %
Gravats	56 684 T	57034 T	1%

Le tonnage total apporté en déchèteries en 2018 est de **169 325 tonnes soit 147 kg/habitant.**

GISEMENT GLOBAL RÉPARTI PAR PRODUCTEUR



DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

642 251 tonnes

**DÉCHETS MUNICIPAUX
ADMINISTRATIONS
59 121 T**

**ACTIVITÉS
COMMERCIALES
4 658 T**

**DÉCHETS
ENCOMBRANTS
180 232 T**

Valorisation
énergétique
24 013 T

Reprise directe
(verre) **1078 T**

Valorisation
organique
19 736 T

DDS
43 T

ISDND
12 023 T

Amiante
49 T

ISDI
1 689 T

Valorisation
inertes
490 T

Valorisation
énergétique
4 144 T

Valorisation
organique
6 T

ISDND
508 T

Déchèteries
169 325 T

Valorisation
énergétique
23 580 T

Reprise directe
56 035 T

Valorisation
organique
22 044 T

DDS **1 343 T**
dont REP **804 T**

DEEE
5 589 T

ISDND
1 873 T

Amiante
1 016 T

ISDI
34 538 T

Réemploi
813 T

Valorisation
inertes
22 493 T

Autres collectes
10 907 T

Valorisation
énergétique
4798 T

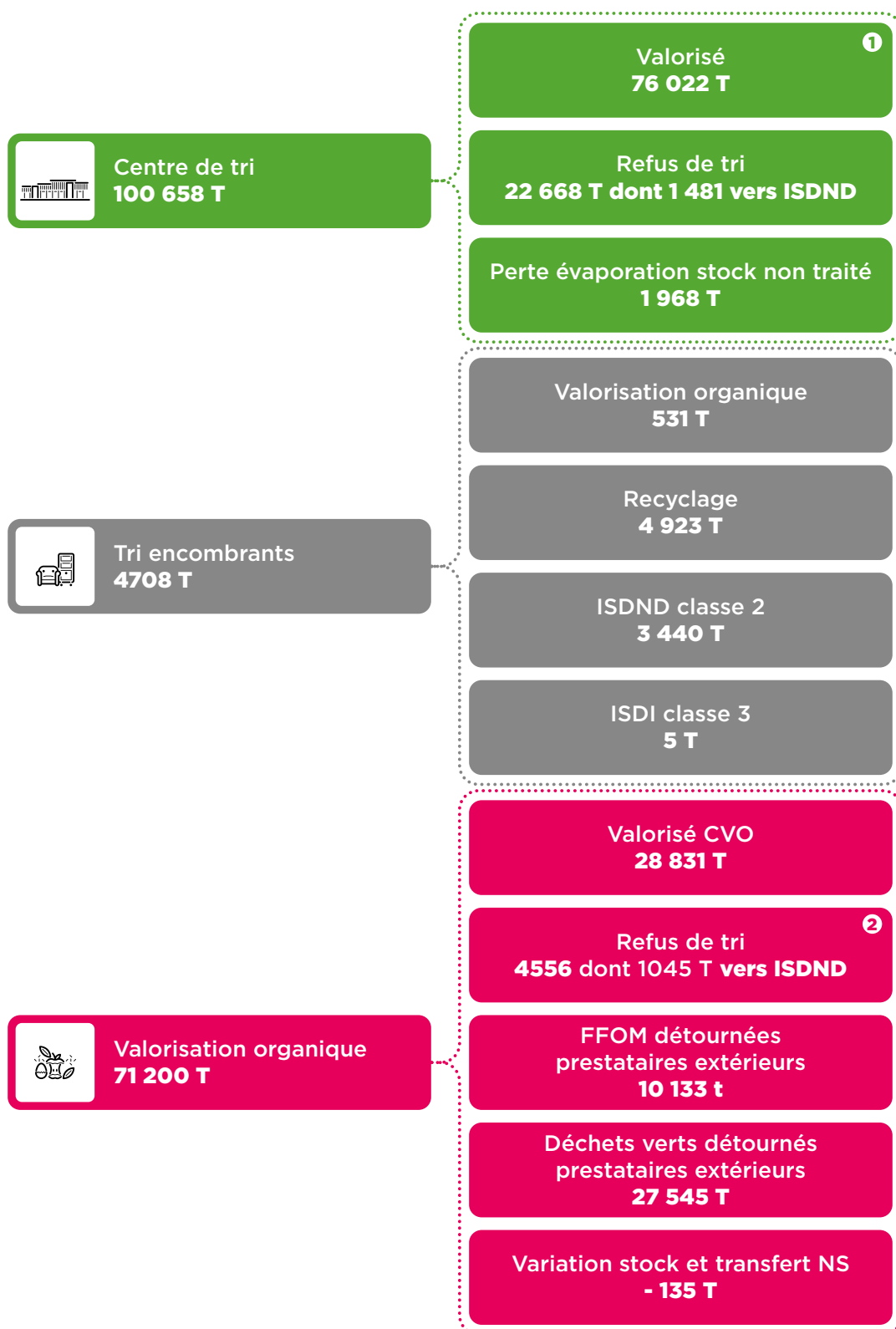
Valorisation
organique
916 T

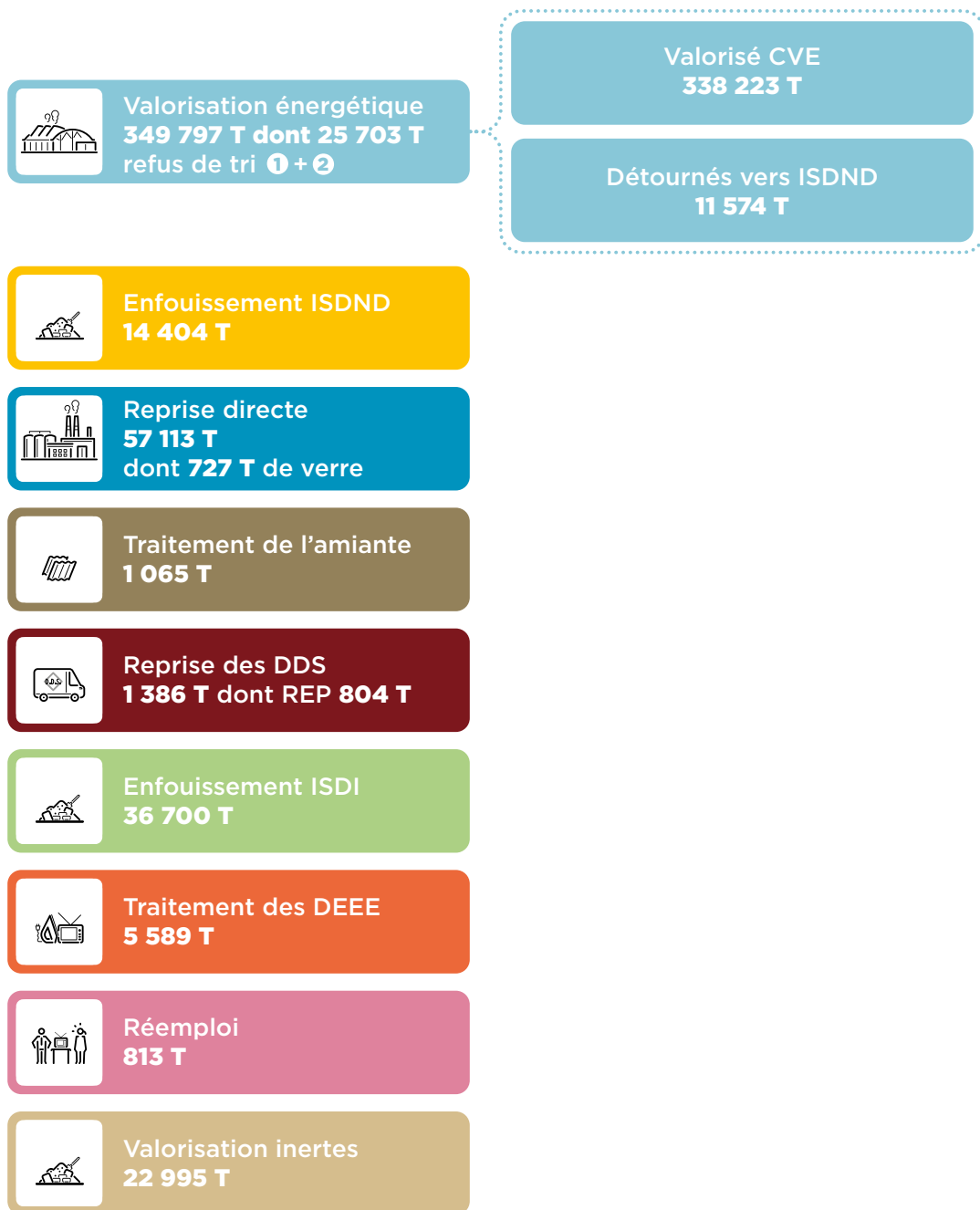
ISDI
474 T

Encombrants
4 709 T

Valorisation
inertes
11 T

QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN 2019





DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

AXE 8

LES COÛTS

MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS DES ECO-ORGANISMES

Nom	Périmètre	Valeur de soutien pour l'année en € TTC		
		Opérationnel	Financier	
CITEO (ex Eco Emballage)	emballages ménagers		✓	13 966 101 €
CITEO (ex Eco Folio)	papiers graphiques		✓	1 380 866 €
Eco Système (OCA DEEE)	DEEE	✓	✓	662 349,25 €
Eco mobilier	mobilier	✓	✓	227 254 €
Eco DDS	DDS	✓	✓	72 061 €
ADEME	rénovation déchèteries			—

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui a été introduit dans la loi française dès 1975, est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur – payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits de pourvoir ou de contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un

éco-organisme agréé par l'État. Cet éco-organisme, appelé CITEO, reverse les contributions perçues sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques.

Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi à trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

PRINCIPALES PRESTATIONS ET MODALITÉS D'EXPLOITATION

Prestation	Prestataires 2019	DSP ¹	Marché	Montant en euros TTC	
				2019	2018
Pré-collecte	Plastic Omnium - Citec		✓	5 281 650 €	4 682 282 €
Collectes	Esterra - Lilébo		✓	53 060 205 €	51 187 695 €
Collectes des encombrants	Esterra		✓	5 884 551 €	6 439 762 €
Exploitation des déchèteries	Esterra		✓	10 526 102 €	11 950 212 €
Collectes bennes grande capacité	Esterra		✓	1 933 505 €	1 355 605 €
Exploitation des centres de tri ²	SPL Triselec	✓	✓	13 165 221 €	10 864 450 €
Exploitation du CVE	Covalys	✓		14 172 349 €	13 862 364 €
Exploitation du CVO / CTM	Sequoia	✓		7 338 430 €	7 029 540 €

1 - DSP : Délégation de Service Public

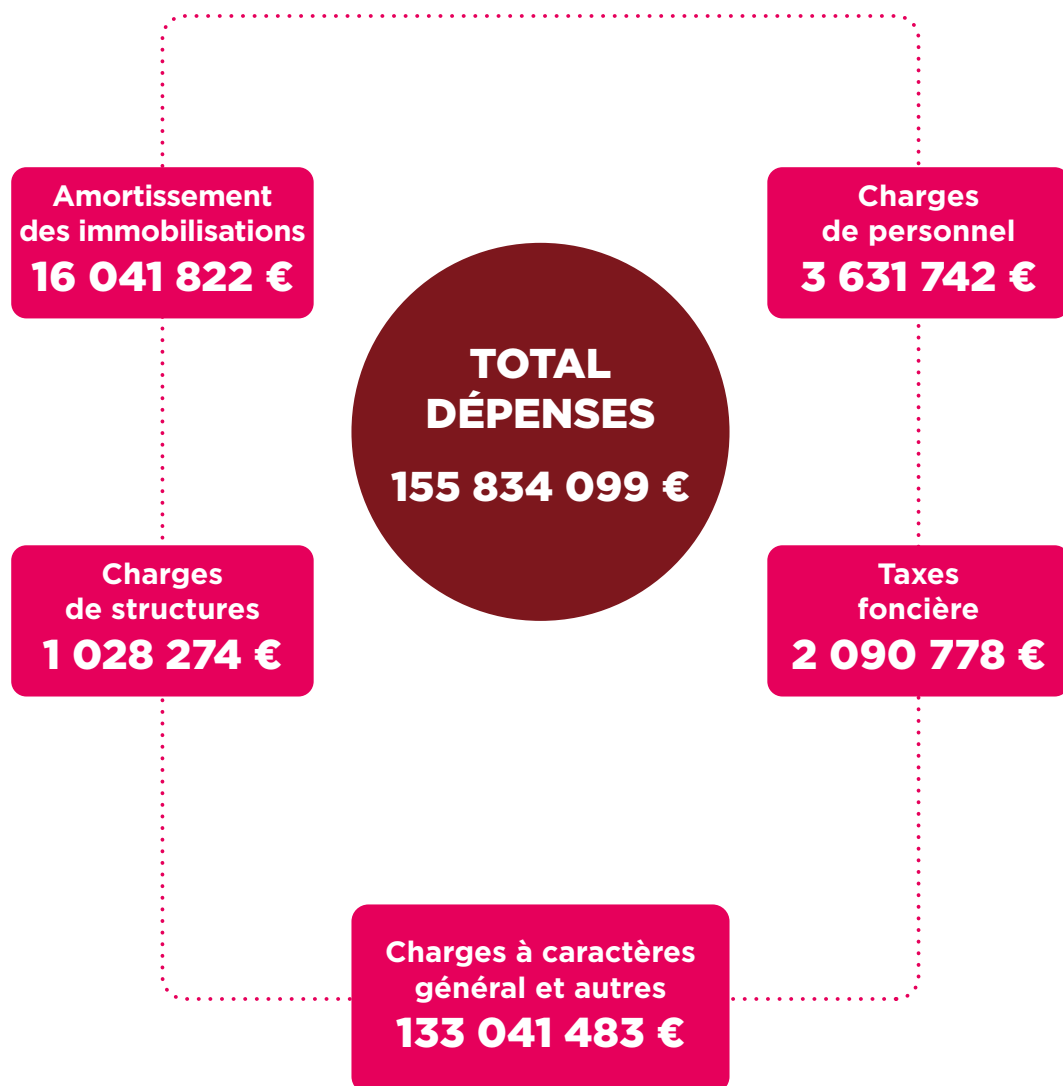
2 - Baculement sur un contrat de type marché au 1^{er} septembre

PRODUITS ISSUS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

En 2019, seul le CVO de la MEL a reçu des déchets autres que ceux issus des Déchets Ménagers et

Assimilés de son territoire. Le gisement reçu est de 777 tonnes pour une redevance de 5€/T.

BILAN FINANCIER





MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation. Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer

des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte, le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement, auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

Collecte en porte à porte

	COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE		
À la tonne € TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM ***	Bio déchets
Coût complet *	223,31 €	430,23 €	428,71 €
Coût aidé **	198,13 €	243,10 €	423,21 €

	COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE		
À l'habitant € TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM ***	Bio déchets
Coût complet *	52,44 €	37,74 €	22 €
Coût aidé **	46,53 €	21,32 €	21,72 €

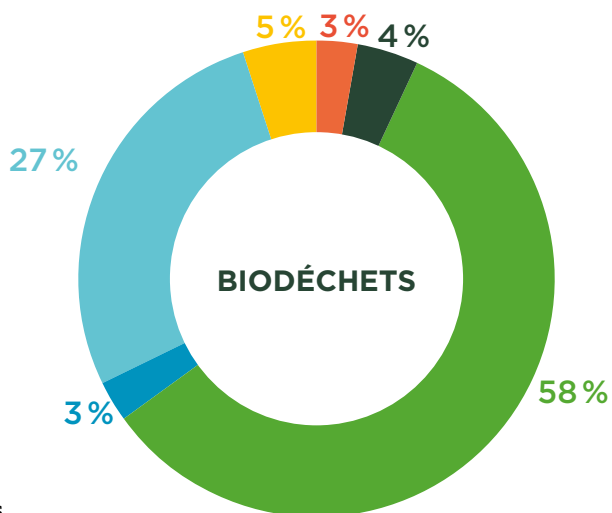
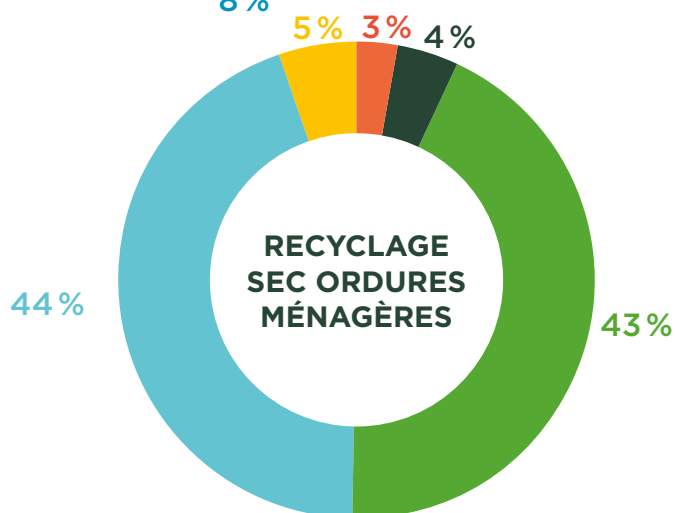
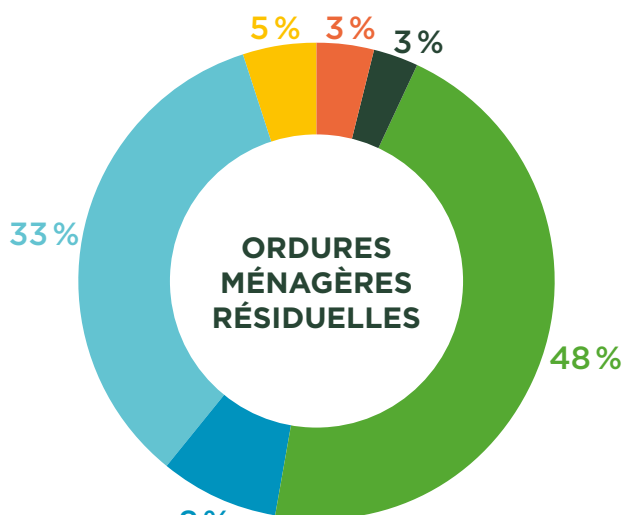
* **Coût Complet**: somme de tous les coûts liés à la fabrication jusqu'à la vente d'un produit

** **Coût Aidé**: coût complet déduction faite des subventions et recettes perçues

*** **RSOM**: Recyclable Sec Ordures Ménagères

Ordures Ménagères Résiduelles: ce sont les déchets produits par les ménages après le tri à la source par les habitants de tous les produits recyclables (notamment tous les emballages) et des biodéchets. Ce sont les derniers déchets dans la poubelle tout venant.

Répartition des charges



- Fonctionnelles
- Pré-collecte
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Charges diverses

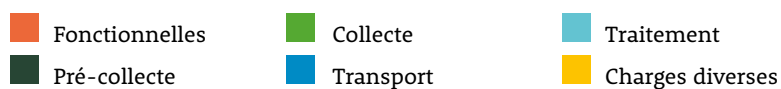
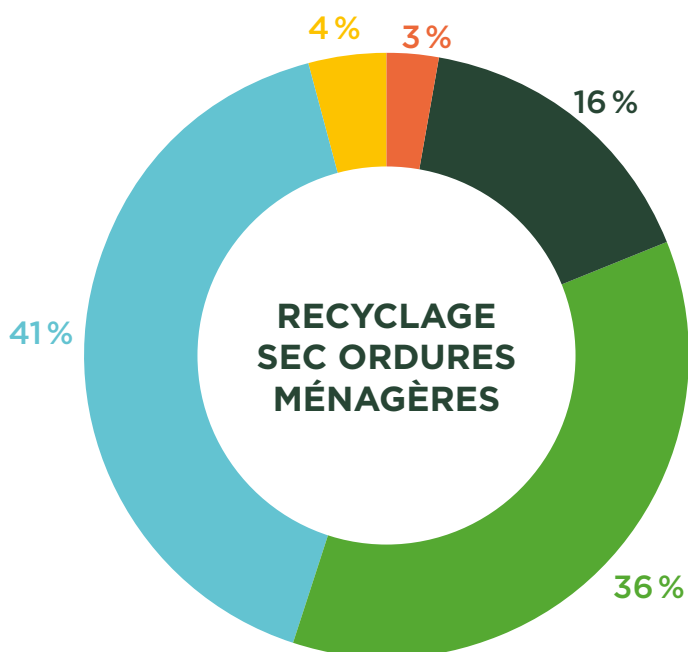
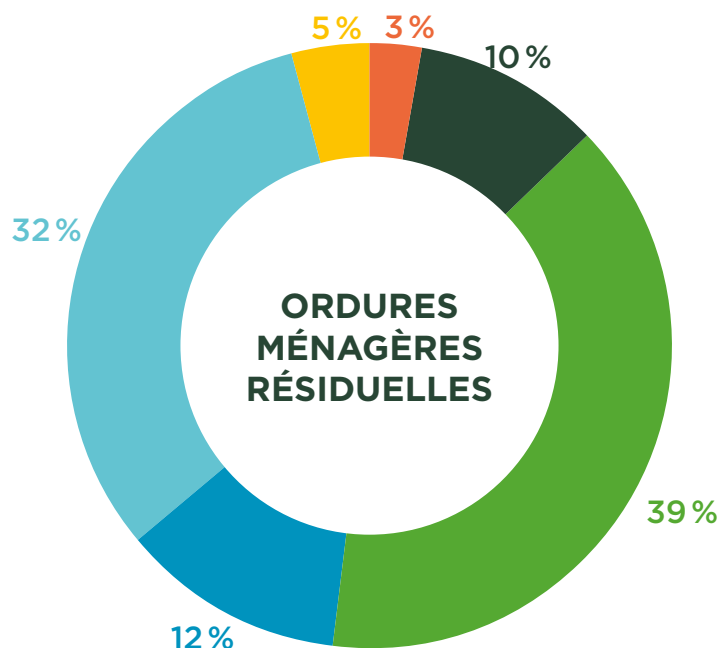
PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

Collecte en apport volontaire

	COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	
À la tonne € TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM CAV
Coût complet	233,92 €	416,69 €
Coût aidé	211,29 €	243,70 €

	COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	
À l'habitant € TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM CAV
Coût complet	44,34 €	47,45 €
Coût aidé	40,05 €	27,75 €

Répartition des charges



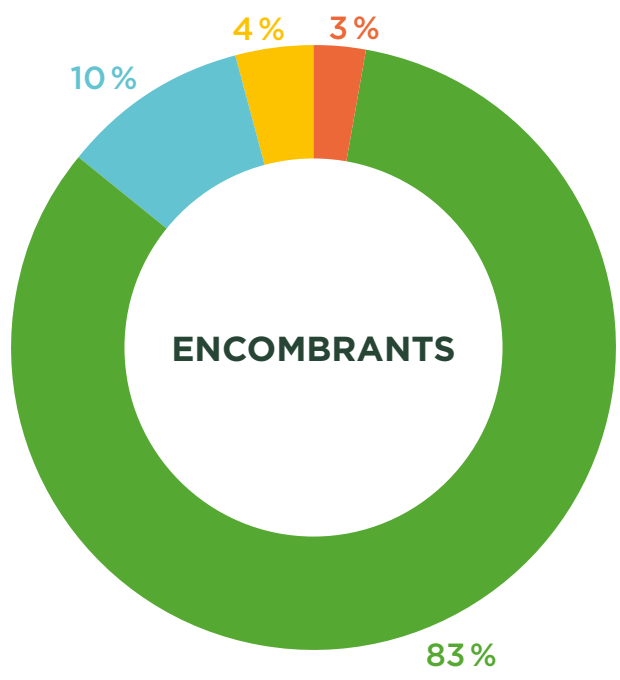
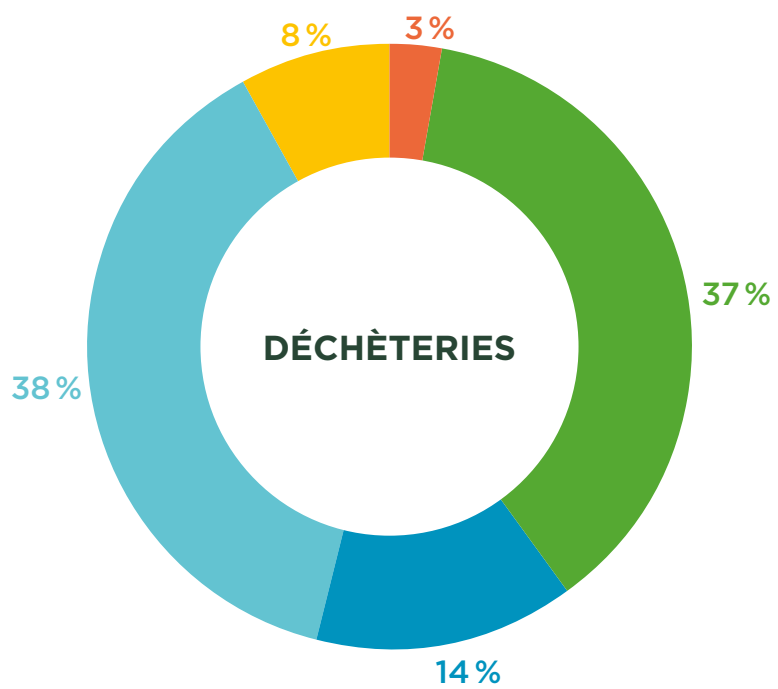
PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

Collecte des encombrants

	COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS	
À la tonne € TTC	Déchèteries	Encombrants
Coût complet	122 €	783,13 €
Coût aidé	105,97 €	774,70 €

	COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS	
À l'habitant € TTC	Déchèteries	Encombrants
Coût complet	18,06 €	7,47 €
Coût aidé	15,69 €	7,39 €

Répartition des charges



- Fonctionnelles
- Collecte
- Traitement
- Pré-collecte
- Transport
- Charges diverses

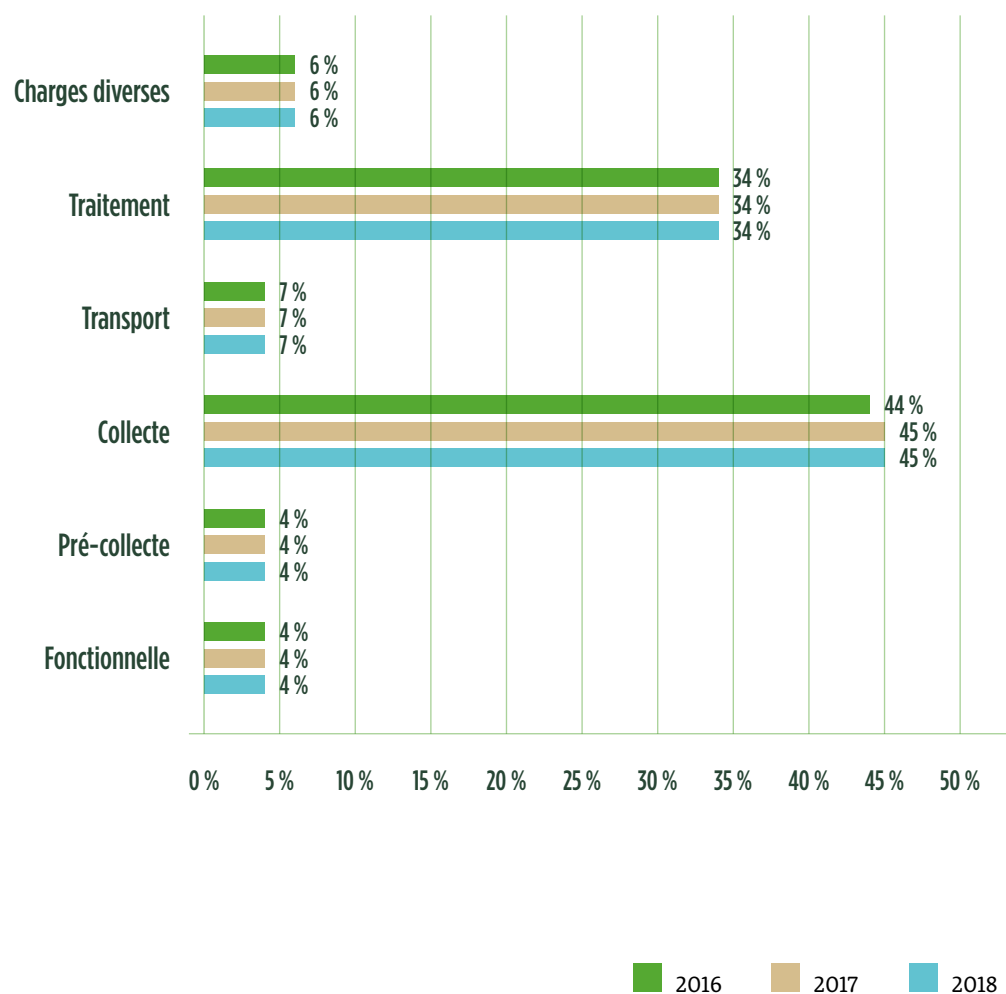
PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

Tous les flux confondus

	COÛT TOTAL À LA TONNE DE LA TOTALITÉ DES FLUX		
À la tonne € TTC	2017	2018	2019
Coût complet	247,65 €	246,30 €	246,52 €
Coût aidé	197,81 €	199,60 €	201,22 €

	COÛT TOTAL À L'HABITANT DE LA TOTALITÉ DES FLUX		
À l'habitant € TTC	2017	2018	2019
Coût complet	140,75 €	140,70 €	138,45 €
Coût aidé	112,42 €	114,02 €	113,01 €

Répartition des charges



AXE 8

LES PERSPECTIVES

LES PERSPECTIVES 2020



Aujourd'hui

Rapport sur le service public
de prévention et de gestion
des déchets 2019

Intégration des 5 communes

CCHD avec la déchèterie
d'Annœullin

Le règlement des déchèteries

Écrire le nouveau règlement
des déchèteries

Les actions de prévention

Prolongation de l'expérimentation
compostage avec une montée
en charge

Les travaux du CVO

Lancer les travaux d'adaptation
du Centre Valorisation Organique

La collecte bennes préhension latérale

Développer l'expérimentation
de la collecte bennes
préhension latérale



Réseau de chaleur

Continuité des travaux
réseau de chaleur

Le schéma directeur

Poursuivre les réflexions
sur le nouveau schéma directeur

Conditions de reprises DEA

Modification des conditions
de reprises DEA
(Déchets d'Eléments d'Ameublement)
biens / meubles en fin de vie

Filière de reprises des ASL

Création d'une filière de reprises
des ASL (Articles Sport et Loisirs)

AXE 9

ANNEXES

LISTE DES PRESTATAIRES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

TYPOLOGIE	PRESTATAIRE	
ISDND ¹	RECYNOV - Santes	
DDS	SOTRENOR - Harnes (chimirec ECQUES)	Hors MEL
Bois	RAMERY ENVIRONNEMENT- Haubourdin COMPOST DU MAZE - Verlinghem	
Amiante	SUEZ - Haubourdin	
ISDI ²	RAMERY ENVIRONNEMENT - Haubourdin	
Plâtre	RECYDEM - Louches	Hors MEL
Pneus	RAMERY ENVIRONNEMENT - Harnes (hors REP) ALIA PUR (hors REP)	Hors MEL
Textile	LE RELAIS - Lille	
Piles	COREPILES - Seclin	
Déchets verts / FFOM ³	SEQUOIA/BTS - CVO SEQUEDIN	
DEA	PAPREC et RAMERY	Hors MEL

1 - ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux (CET2)

2 - DDS : Déchets Diffus Spécifiques

3 - FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

TYPLOGIE	PRESTATAIRE	
Tri des encombrants	TRP - Seclin	
Réemploi	LE GRENIER - Seclin TRISELEC - Roubaix	
Métaux	CORNU - Wasquehal RDN - La Chapelle d'Armentières GABO - FRT - Lomme GALOO - Halluin MAZELIER - Lille BAUDELET - Santes VEOLIA - Lomme	
DEEE ⁴	ECO-SYSTEMES - Lesquin	
Papier - Carton	VEOLIA - Loos TRP - Seclin HANTSON - Wambrechies	
Batteries	REMEDI - Seclin	
Huiles minérales	ECO-HUILE - Lillebonne	Hors MEL
Huiles végétales	GECCO - Vendeville	
Films radiographiques	RECYCL'M - Lille	

4 - DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

LES PRINCIPAUX PRESTATAIRES

ESTERRA

Activités confiées : collecte sélective, collecte des encombrants, exploitation des déchèteries, nettoyage des marchés, traitement ponctuel des déchets lors des braderies. Collecte sélective des colonnes d'apport volontaires non recyclables.

Lieu : rue Chanzy à Lezennes

LILEBO

Activités confiées : collecte des déchets ménagers intra-muros de Lille.

Lieu : rue Chanzy à Lezennes

STMC

Filiale d'Esterra

Activités confiées : collecte sélective des colonnes d'apport volontaires.

Lieu : rue Chanzy à Lezennes

SUEZ RV Nord Est

Activités confiées : collecte des déchets recyclables des colonnes d'apport volontaire. SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets en Nord Est est spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets.

Durée : 4 ans

Lieu : route d'Ypres à Wambrechies

VALDEC

Activités confiées : exploitation de la déchèterie de Fromelles.

Lieu : avenue industrielle à Hallennes-lez-Haubourdin

SULO

Activités confiées : mise en place, fourniture, distribution et maintenance des récipients de collecte, distribution de sacs en plastique.

Lieu : 10 rue de la Louvière à Lesquin

ESE

Activités confiées : mise en place, fourniture, distribution et maintenance des récipients de collecte, distribution de sacs en plastique.

Lieu : 8 rue des Forts à Neuville-En-Ferrain

LMA

Activités confiées : collecte des biodéchets de restauration hors foyers des établissements publics. Groupement RAMERY PROPRETE/ Littoral Métropole Assainissement / compost du MAZE.

Lieu : 126 rue Carnot à Sequedin

PAPREC NORD

Activités confiées : collecte et valorisation des papiers de bureaux des établissements communaux de la métropole.

Durée : 4 ans

Lieu : rue de la Prévoté à Quesnoy-sur-Deûle

LES EXPLOITANTS

SPL TRISELEC

Exploitation des centres de tri

Actionnaires publics : MEL 80 % et Dunkerque Grand Littoral 20 %.

Centre de tri d'Halluin : contrat de délégation de service public jusqu'à fin août 2019 puis marché de prestation de service.

Lieu : rue de Lille à Halluin

Centre de tri de Lille-Loos : contrat de délégation de service public jusqu'à fin août 2019 puis marché de prestation de service.

Lieu : Port de Lille sur les communes de Lille et Loos

SEQUOIA

Société en groupement avec SUEZ / Engie Biogaz, chargée de l'exploitation en Délégation de Service Public du CVO depuis le 1^{er} janvier 2018

Lieu : Boulevard du Marais à Sequedin

COVALYS

Société en groupement avec Valnor / Idex, chargée de l'exploitation en Délégation de Service Public du CVE depuis le 1^{er} juillet 2017.

Lieu : Halluin

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Direction des déchets ménagers

Coordination: MEL - Direction de la Communication, presse et protocole

Direction de la communication: MEL - Direction Déchets Ménagers

Mise en page et graphisme: Atelier Télescopique

Photographies: MEL - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne, Laëtitia Lepage

Photothèque: MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication, presse et protocole

Impression: MEL - Services et ressources 

Achevé d'imprimer en novembre 2020



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél: +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr